



# RAPPORT

## Développement Durable

# 2025

Avant-propos 2

## 1 - S'IMPLIQUER ET AGIR CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LE TERRITOIRE ..... 4

Attribution des aides liées au Fonds Dédié à la transition écologique 2025 ..... 5

Stratégie de Réduction de l'empreinte environnementale du numérique (REEN) de l'Agglomération et de sa feuille de route ..... 5

Don de matériel informatique hors d'usage à une association de réemploi ..... 6

Le Théâtre intercommunal s'engage pour la réduction des gaz à effets de serre ..... 6

Réduction des déplacements liés à la pratique des arts entre les différents sites du Conservatoire ..... 7

Réduction des consommations d'énergie et travaux sur les sites intercommunaux ..... 8

Passage au gaz et à l'électricité verte ..... 8

Initiation du Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de la Collectivité ..... 9

Le Parc naturel régional du Gâtinais français : opérateur pour l'accompagnement des communes et des particuliers sur le thème de la rénovation de l'habitat ..... 9

L'espace France Rénov', le conseil aux particuliers ..... 10

Transport à la Demande : un service durable et connecté au territoire ..... 11

..... 13

## 2 - PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES DU TERRITOIRE ..... 13

Les projets en lien avec la préservation de la biodiversité du fonds transition écologique 2025 ..... 14

Classement de la vallée de la Louette et de la Chalouette ... 14

Service public de l'eau potable 2025 - Présentation des rapports annuels des délégataires en eau potable ..... 14

L'engagement de l'Agglomération pour l'Assainissement ..... 15

En marche vers l'obtention d'une Indication Géographique Protégée (IGP) par l'Association de la Cressiculture Essonnienne ..... 15

L'Agglomération poursuit ses engagements pour assurer les mesures compensatoires ..... 16

L'action du SIARJA sur 2025 ..... 17

Actions 2025 du Syndicat de l'Orge ..... 18

Vélorail de la Juine ..... 19

Sensibiliser le public jeune à la biodiversité grâce aux réseaux sociaux ..... 20

## 3 - ASSURER AU QUOTIDIEN UNE COHESION SOCIALE ET UNE SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS ..... 22

La maison de la justice et du droit ..... 23

Convention de partenariat avec l'ADIL 91 ..... 23

Projet social de territoire / convention territoriale globale ..... 23

Le Projet Educatif de Territoire ..... 24

Handicap : Projet « Café des parents – mon enfant est en situation de handicap » ..... 24

Partenariat avec les Bouchons d'amour Beaucerons ..... 24

Charte Inter-bailleurs de relogement ..... 25

Charte locale d'Insertion pour les opérations du NPNRU ..... 25

Le Contrat de ville 2024-2030 ..... 25

La convention fusionnée GUSP/TFPB 2025-2030 ..... 26

Attribution des aides dans le cadre de la programmation de la politique de la ville ..... 26

Contrat Local de Santé ..... 27

Gestion des demandes de logements sociaux et d'identification des demandeurs ..... 28

Convention intercommunale d'attribution du logement social 2025-2030 ..... 28

Programme Local de l'Habitat – focus sur la lutte contre les logements vacants ..... 29

Radio numérique intercommunale ..... 29

Le rapport égalité femmes – hommes - 2024 ..... 30

## 4 - FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE CHAQUE CITOYEN ..... 32

Accès à la culture pour tous ..... 33

Partenariats entre la direction culturelle et d'Etablissement Public de Santé Barthélémy Durand ..... 33

Mise en place d'une « handithèque » pour les centres de loisirs de l'Agglomération ..... 34

Accès aux loisirs pour les enfants en situation de handicap ..... 34

Sensibilisation du public jeune à la découverte du monde des entreprises locales ..... 34

Dotation d'action territoriale (DAT) avec Break Poverty ..... 34

Convention avec Initiative Essonne ..... 35

Plateforme du réemploi ..... 35

Entreprises à la rencontre de vos voisins – Rencontre sur le thème de la RSE ..... 36

Salon avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne ..... 36

## 5 - CONTRIBUER A UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES ..... 38

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) ..... 39

Les paniers gourmands du territoire, une mise en avant du savoir-faire local ..... 39

Marché des producteurs et artisans d'art 2025 : ..... 39

Rapport annuel d'activités 2024 de la CAESE sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers et assimilés pour la ville d'Étampes et avec les syndicats ..... 40

Actions de sensibilisation sur le thème des déchets et de l'environnement ..... 40

Expérimentation de la collecte des biodéchets en apport volontaire ..... 41

Le compostage individuel et collectif ..... 42

Compostage dans les écoles et centres de loisirs ..... 42

Déploiement des colonnes aériennes en centre-ville ..... 42

Recyclerie éphémère ..... 43

Foire de l'Essonne verte ..... 43

## 6 - PROCESSUS PARTICIPATIFS, GOUVERNANCE ET ... 45

EVALUATION ..... 45

Contribution au SDRIF-E ..... 46

Le projet de territoire 2024-2034 ..... 46

Convention Opération de Revitalisation de Territoire ..... 47

Une démarche de budget vert qui se poursuit ..... 48

Projet Partenarial d'Aménagement de la RN 20 (PPA RN20) ..... 48

L'Agglomération se mobilise par la mise en œuvre d'un schéma directeur des mobilités douces ..... 49

Schéma de cohérence territorial valant plan climat air énergie territoire ..... 49

INDICATEURS ..... 51

GLOSSAIRE ..... 52

## Avant-propos

Conformément aux dispositions de l'article 255 de la loi « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010 et au décret n° 2011-687 du 17 juin 2011, la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne, comme toutes les collectivités territoriales et établissements publics de plus de 50 000 habitants, est tenue de réaliser annuellement un rapport sur sa situation en matière de développement durable. Ce rapport est discuté et approuvé par les élus à l'occasion des débats d'orientations budgétaires, et il sert à éclairer les choix politiques sous l'angle des enjeux du développement durable. Le calendrier budgétaire de notre établissement public prévoit le vote du rapport d'orientations budgétaires en mars de chaque année.

Le présent rapport couvre la période de janvier à décembre 2025. Il s'inscrit dans le calendrier budgétaire de l'Agglomération avec l'objectif de permettre aux élus et à l'ensemble des acteurs du territoire d'apprécier la progression des actions engagées, leur cohérence avec les orientations stratégiques et les contributions aux objectifs de développement durable

Ce rapport est structuré autour des 6 grandes parties suivantes :

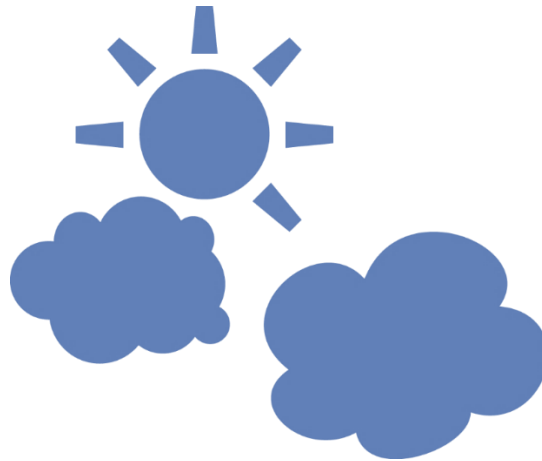
- La gouvernance, en référence aux principes d'intégration, de pilotage et de transparence
- Les 5 finalités du développement durable définies par la loi :
  - o La lutte contre les changements climatiques ;
  - o La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
  - o L'épanouissement de tous les êtres humains ;
  - o La solidarité entre les territoires et les générations ;
  - o Les modes de consommation et de production responsables

Dans une démarche de transparence et de pilotage partagé, ce rapport met en lumière la manière dont l'action publique de l'Agglomération répond aux 17 objectifs de développement durable définis par l'ONU.

Afin de mieux appréhender l'engagement de l'Agglomération au regard des Objectifs de développement durable (ODD), le rapport propose une double lecture : les actions et politiques sont présentées selon le prisme des ODD auxquels elles répondent, accompagnées d'indicateurs de l'action de l'Agglomération. Pour l'année 2025, ces indicateurs sont présentés sous forme de tableau en fin de document.

L'ambition de ce rapport est de rendre compte de manière pragmatique et constructive de l'engagement de notre Agglomération dans une transition durable, en reconnaissant les progrès réalisés, et en identifiant les leviers d'amélioration pour l'avenir.

Accusé de réception en préfecture  
091-200017846-20260413-CA-DEL-2026-45-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026



# 1 - S'IMPLIQUER ET AGIR CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LE TERRITOIRE

La Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne poursuit son engagement en matière de transition énergétique et climatique, dans un cadre national et réglementaire renforcé. Les enjeux énergétiques et climatiques conditionnent à la fois la qualité de vie des habitants, l'attractivité du territoire et sa capacité à se projeter durablement dans l'avenir. Agir sur les consommations d'énergie et développer des sources de production plus vertueuses constituent ainsi des leviers essentiels d'action publique.

En 2021, la consommation d'énergie finale du territoire s'élevait à 921 GWh, générant 197 kt.eq.CO<sub>2</sub> d'émissions de gaz à effet de serre. En 2023, la production d'énergies renouvelables atteignait 323 GWh, soit près de 35 % de la consommation énergétique totale. Ces résultats traduisent une dynamique engagée de longue date, illustrée par une baisse de 17 % des consommations d'énergie entre 2005 et 2021. (Source *institut paris région*).

Depuis 2021 le cadre législatif a évolué avec la loi Climat et Résilience et la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (2023) qui renforcent les objectifs de réduction des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables en vue de la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Ainsi, bien que le défi demeure important en matière de réduction des consommations d'énergie finale, l'Agglomération s'inscrit dans une trajectoire compatible avec les objectifs nationaux, même si les échéances 2040 et 2050 nécessiteront une mobilisation accrue. Aussi, l'Agglomération doit dès aujourd'hui consolider les stratégies permettant de maintenir et développer cette dynamique pour le territoire.

## Attribution des aides liées au Fonds Dédié à la transition écologique 2025

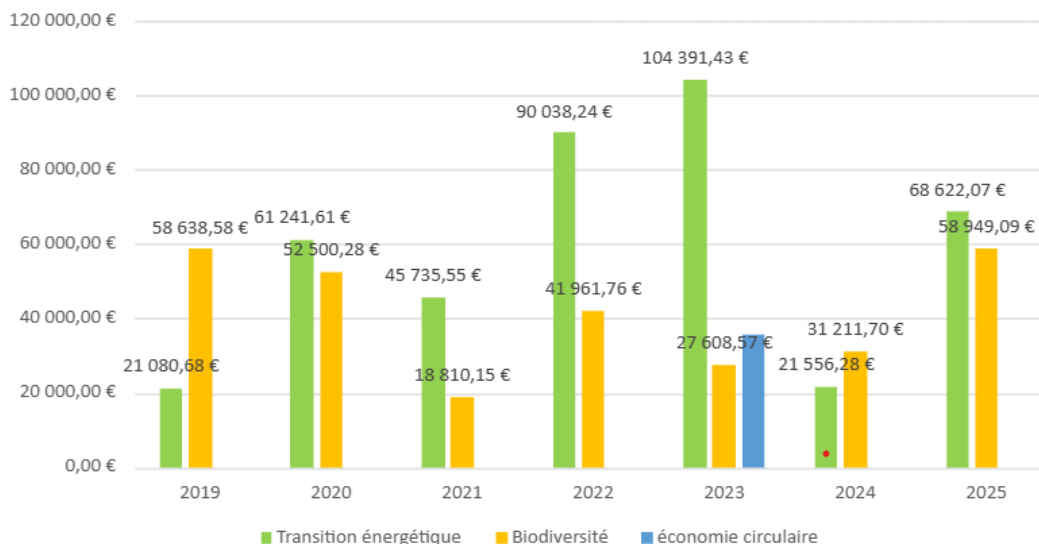


Le Fonds Dédié à la Transition écologique est l'outil permettant à la CAESE d'agir afin d'accompagner la transition écologique de ses 37 communes.

Mis en œuvre dès 2019, ce Fonds permet aux communes de présenter des projets vertueux impactant leur consommation d'énergie, la biodiversité et renforçant la résilience du territoire. Le tableau ci-dessous indique la répartition de l'enveloppe allouée chaque année depuis sa création, selon que les projets aient été en lien avec la transition énergétique, la préservation de la biodiversité ou l'économie circulaire.

Afin de faire évoluer l'appel à projets chaque année, les actions, les taux affectés, et les critères de performance sont retravaillés avec la commission « agriculture, ruralité, alimentation, producteurs, environnement et transition énergétique » et font l'objet de fiches-actions détaillant les projets pouvant être subventionnés.

Attribution des subventions dans le cadre du Fonds dédié à la transition écologique



En 2025, plusieurs dossiers en lien avec la transition énergétique ont été financés, pour une subvention attribuée de 58 949 € euros correspondant au projet de rénovation de la Maison d'Henriette à Chalou-Moulineux, à la création de bandes cyclables à Pussay ou l'acquisition d'un abri-vélo à Ormoy-la-Rivière. Les autres projets financés ont plutôt un lien avec les enjeux de préservation de la biodiversité et seront présentés dans le chapitre suivant.

## Stratégie de Réduction de l'empreinte environnementale du numérique (REEN) de l'Agglomération et de sa feuille de route



En 2025, le service informatique et nouvelles technologies de l'information a engagé un travail d'inventaire global des applications « métier » et du matériel informatique, dans une logique de sobriété énergétique et de maîtrise des impacts environnementaux du numérique. Ce travail, actuellement en cours de finalisation, permettra de disposer d'une vision consolidée du parc informatique et d'en évaluer l'empreinte carbone, tant pour les équipements que pour les infrastructures.

Dans cette même logique, un travail de mutualisation des infrastructures internet a été initié avec l'accompagnement du Syndicat Essonne Numérique. Cette démarche contribue à une optimisation des

ressources numériques et énergétiques, en limitant la multiplication des équipements et des connexions. Elle a également permis la sécurisation des accès aux sites, de disposer d'un inventaire plus fiable des postes distants et la création d'un Groupement Fermé d'Utilisateurs. Ces actions garantissent des débits internet adaptés aux besoins des utilisateurs tout en facilitant l'administration quotidienne des postes, et participent ainsi à une meilleure maîtrise du parc informatique.

Le service a par ailleurs fait le choix d'une politique volontairement sobre en matière d'équipements, en évitant le suréquipement. Les enjeux portent en priorité sur une définition précise des besoins des utilisateurs.

Les nouveaux équipements sont sélectionnés en tenant compte de leur performance énergétique. Les commandes privilégient majoritairement du matériel éco-reconditionné, en particulier pour les ordinateurs portables et la téléphonie fixe. Pour les petits équipements, le recours à du matériel rechargeable est favorisé, de même que l'utilisation de vidéoprojecteurs à technologie LED, dans une logique de réduction des consommations énergétiques.

Enfin, un travail de fond reste à conduire sur la volumétrie des données conservées et archivées. Il nécessitera un accompagnement des agents et une acculturation progressive aux enjeux de sobriété numérique, notamment en matière de tri et de nettoyage des données stockées, tant dans les messageries que dans les espaces de stockage partagés.

### Don de matériel informatique hors d'usage à une association de réemploi



En 2025, le service informatique et la Direction de l'Aménagement et du Développement Durable ont conjointement formalisé une démarche visant à donner une seconde vie au matériel informatique et de téléphonie de l'Agglomération, devenu inutilisé ou hors d'usage, dans une logique d'économie circulaire.

Dans ce cadre, une convention de don avec la Recyclerie du Gâtinais, reconnue pour son utilité sociale, a été formalisée le 15 décembre 2025. Le matériel confié à l'association fera l'objet d'un démontage par les techniciens afin de récupérer les pièces en bon état, susceptibles d'être réemployées dans le cadre d'opérations de réparation ou de remise en état.

Cette démarche de don et de valorisation du matériel pourrait être poursuivie en 2026, avec des gammes de produits différentes, permettant de poursuivre les actions de réemploi d'autres équipements informatiques et de téléphonie ou de mobilier.

### Le Théâtre intercommunal s'engage pour la réduction des gaz à effets de serre



En 2025, le Théâtre intercommunal a poursuivi son engagement en faveur d'une culture accessible, responsable et durable. L'ensemble des actions menées cette année s'inscrit dans la continuité des efforts amorcés en 2024 pour réduire l'empreinte carbone du service, favoriser l'inclusion des publics et renforcer les partenariats sociaux et territoriaux.

#### *Poursuite du remplacement du parc de lumières du théâtre par des LED*

En 2025, le Théâtre intercommunal d'Étampes a poursuivi son chantier de transition énergétique avec le remplacement progressif des projecteurs halogènes par des projecteurs LED, dont la moitié est de seconde main. Près de 70 % du parc lumière est désormais équipé en LED, permettant une réduction significative de la consommation électrique du théâtre (réduction d'environ dix fois la consommation énergétique par rapport aux anciens éclairages halogènes).

L'année a également été marquée par l'acquisition d'une console lumière LED, optimisée pour les équipements basse consommation renforçant également la sobriété énergétique.

La modernisation du matériel contribue à diminuer de la consommation électrique du théâtre et à réduire les émissions indirectes de gaz à effet de serre.

### *Réduction des supports imprimés*

À partir du dernier trimestre 2025, le théâtre a initié une démarche de réduction des impressions papier. Le nombre de flyers imprimés pour la promotion des spectacles a été réduite de 40%, limitant ainsi l'empreinte carbone liée à l'impression et la gestion des déchets.

### *Déplacement des artistes*

Décidée en 2024, l'initiative de ne pas défrayer les trajets en avion lorsqu'une alternative en train est possible a été reconduite en 2025. La salle du Petit Théâtre d'Étampes, toujours adhérente au Réseau Chañon porté par Chañon Manquant, a reconduit en 2025 son engagement en faveur de la rationalisation des tournées artistiques. Le choix des compagnies programmées continue de privilégier la proximité géographique et les dynamiques de programmation mutualisée, afin de limiter les déplacements longue distance et le recours au transport aérien.

Dans le même esprit, le Silo, au Moulin de Boigny (sur Le Mérévillois) et l'auberge de jeunesse de Boissy-la-Rivière sont deux lieux du territoire de plus en plus plébiscités par l'équipe de la Culture, et systématiquement proposés aux artistes, car ils peuvent s'y loger ou y être accueillis pour des résidences, et le Silo propose même des repas locaux. Toute cette mise en valeur du territoire a pour avantage, outre le fait de réduire encore les déplacements des artistes lorsqu'ils ont plusieurs dates de représentation, de véhiculer l'image d'un territoire accueillant et fédéré.

### *Manger local au théâtre*

L'équipe en charge du Théâtre intercommunal a travaillé toute l'année 2024 et a poursuivi en 2025 la mise en place d'un nouveau type de carte pour l'alimentation des artistes. Ainsi, tous les repas les soirs ou jours de représentations sont assurés par un traiteur du territoire qui propose plats et desserts locaux et bio. Pour le reste du catering des partenariats ont été passés avec des acteurs du territoire afin d'assurer des catering 100% locaux. Les artistes sont par ailleurs sensibilisés à la démarche et les noms des producteurs sont valorisés au travers d'affiches exposées dans les loges. Ce sont les mêmes prestataires qui assurent les pots avec les spectateurs qui ont lieu en marges des représentations.

## **Réduction des déplacements liés à la pratique des arts entre les différents sites du Conservatoire**



Le Conservatoire de la CAESE est un pôle d'enseignements artistiques implanté dans plusieurs villes du territoire et accueillant chaque année entre 700 et 750 élèves. Le site d'Étampes est principalement dédié à la musique et propose également un cours de danse contemporaine pour adultes, tandis que le conservatoire de Méréville propose des enseignements en musique et en danse contemporaine et les arts plastiques sont, quant à eux, enseignés à Morigny-Champigny et à Abbéville-la-Rivière.

Compte tenu de la distance entre les sites, depuis deux ans, une réflexion est menée afin d'encourager le covoiturage entre les familles d'élèves. Cette démarche est mise en avant sur les affiches de programmation des concerts, et l'équipe du conservatoire incite les familles, qu'elles soient plus ou moins mobiles, à entrer en contact afin d'organiser des déplacements communs. Cette mise en relation porte ses fruits : un nombre significatif de familles a désormais recours au covoiturage pour se rendre sur les différents sites d'enseignement ou aux répétitions des orchestres, contribuant ainsi à limiter les déplacements individuels.

## Réduction des consommations d'énergie et travaux sur les sites intercommunaux

Après avoir mis en place le suivi des consommations en direct par le logiciel AVOB pour les 6 bâtiments de plus de 1000m2 appartenant à l'Agglomération et diverses études menées préalables à la réalisation de travaux, l'année 2025 a permis d'engager de nombreuses améliorations pour réduire les consommations tout en améliorant le confort des usagers. Cela s'est traduit par l'installation de régulateurs pilotables dans les 5 chaufferies des 5 bâtiments de la crèche Serge Levrez, l'équipement de robinets thermostatiques pour l'hôtel Anne-de-Pisseleu et la réfection et l'étanchéité et l'isolation de la toiture d'un bâtiment du centre de loisirs de Valnay.

Des travaux de plus grande ampleur, qui vont durer sur plusieurs années, permettront une rénovation globale de la Bibliothèque Diane de Poitiers. En 2025, la CAESE a commencé à changer les huisseries, à entreprendre la réfection de la toiture, avec isolation totale de celle-ci. Pour les huisseries il a été choisi de les déposer, les rénover et les reposer.

En matière de projet ambitieux l'Agglomération a initié les travaux de la crèche de Morigny. Cette construction sera réalisée avec des matériaux biosourcés et des équipements peu énergivores. Les sols seront minéralisés au minimum pour assurer une infiltration à la parcelle.

### Passage au gaz et à l'électricité verte.



Dans une démarche volontariste en faveur de la transition énergétique, la Communauté d'Agglomération de l'Étamptois Sud-Essonne (CAESE) a fait le choix stratégique de souscrire des contrats d'approvisionnement en énergie 100 % renouvelable. Cette orientation s'inscrit pleinement dans la réduction de l'empreinte carbone du patrimoine intercommunal et contribue à la valorisation d'un modèle énergétique plus durable. Depuis janvier 2025, l'ensemble des points de livraison d'électricité de la CAESE est désormais alimenté en énergie 100 % verte. Cela

concerne :

- 17 bâtiments intercommunaux,
- 14 compteurs dédiés à l'éclairage public,
- 1 compteur pour un parking équipé de bornes de recharge électrique,
- 8 châteaux d'eau et forages.

La démarche a été complétée en janvier 2026 par le passage au gaz vert, couvrant l'ensemble des 12 points de comptage de gaz nécessaires au chauffage et aux usages thermiques de plusieurs bâtiments communautaires.

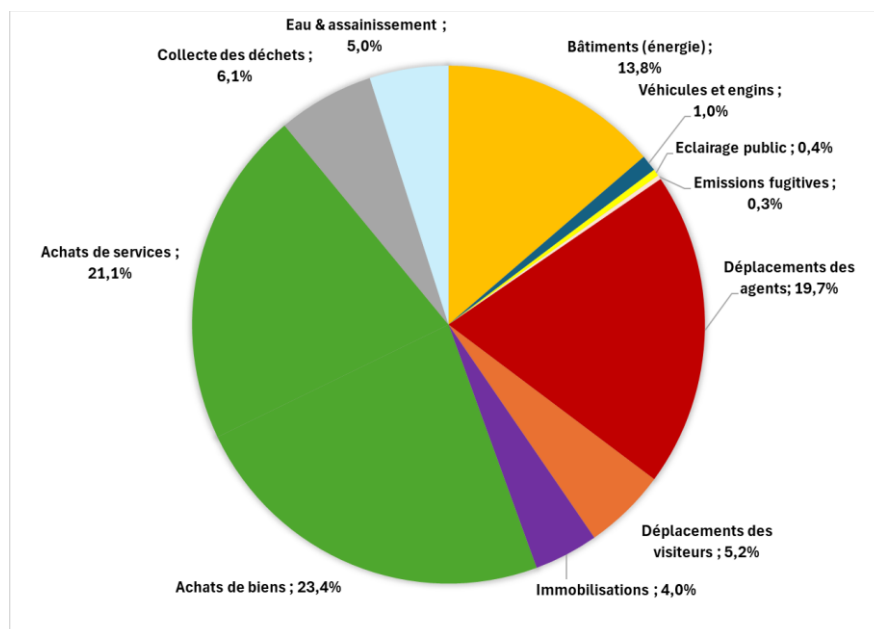
## Initiation du Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de la Collectivité



En 2025, et dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale, l'Agglomération a produit son premier Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre délibéré avec le diagnostic du SCOT en Conseil communautaire.

Le bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre vise à quantifier les émissions émises par une entité durant une année civile. C'est l'ensemble des compétences de l'Agglomération au service de ses communes membres et de leurs habitants, en matière de services à la population, culture, tourisme, développement économique, aménagement du territoire, de mobilité, de gestion des déchets, de politique de l'habitat, d'environnement et de transition énergétique qui ont été comptabilisées.

Le Rapport a fait ressortir qu'en 2024 les émissions de la CAESE représentaient 3,1 kt.eq.CO<sub>2</sub>, dont 19,6% lié aux déplacements domicile travail, 13,8% lié à l'énergie des bâtiments et environ 45% lié aux achats de biens et services.

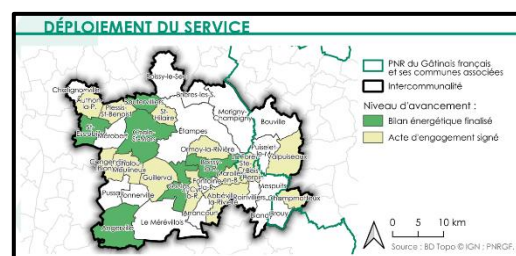


## Le Parc naturel régional du Gâtinais français : opérateur pour l'accompagnement des communes et des particuliers sur le thème de la rénovation de l'habitat



Depuis 2024 l'Agglomération est accompagné par le Parc naturel régional du Gâtinais français (PNRGF) pour la mise en place du service de maîtrise de l'énergie pour les particuliers et les collectivités.

Le PNRGF s'appuie sur une équipe de conseillers France Rénov spécialisés par cible - ménages, copropriétés et collectivités – pour fournir un conseil technique et financier, neutre, indépendant et gratuit. Sa mission est d'informer, de conseiller et d'accompagner les ménages et les collectivités dans leurs démarches contre le changement climatique et pour la transition énergétique et écologique.



## Conseil aux collectivités



Le PNRGF apporte son expertise aux communes de la CAESE via un Econome de Flux dédié, et se positionne en interlocuteur unique et expert sur les sujets d'aides territoriales, à savoir le Fonds de la CAESE, les aides du SIEGE, et pour les subventions les 6 communes du parc. Depuis le début du partenariat en 2024, à travers l'analyse des consommations, l'aide à la priorisation de travaux ou bien encore l'accompagnement de travaux de nombreuses communes ont été accompagnées :

- 21 actes d'engagement, 14 inventaires patrimoniaux et 11 bilans énergétiques ont été réalisés depuis la mise en place du service.
- 3 études énergétiques simplifiées ont été réalisées pour le Groupe scolaire de Saclas, la Mairie de Boutervilliers et l'École maternelle de Châlo-Saint-Mars.
- 2 webinaires d'information à destination des communes du territoire ont été organisés en 2025, un sur les aides à la rénovation énergétique pour les communes et un autre sur les projets d'autoconsommation collective.
- 8 chaufferies visitées pour la campagne de sobriété énergétique sur l'optimisation des chaufferies de deux communes à Guillerval et Châlo-Saint-Mars.

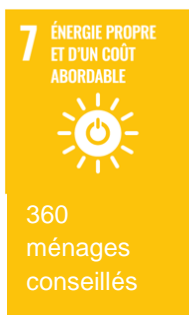
La mise à disposition des accès au logiciel « CEP View » pour les communes dont le bilan a été réalisé pour que les communes puissent consulter le suivi de leurs consommations sur la plateforme.

## L'espace France Rénov', le conseil aux particuliers

### Accompagnement des copropriétés

En 2025 une intervention en assemblée générale auprès d'un syndic de copropriété a été réalisé le 13 juin 2025 pour présenter l'accompagnement possible du conseiller et favoriser la compréhension de l'audit énergétique.

### Animation/Intervention auprès des particuliers



Sur l'année 2025, et malgré des dispositifs d'accompagnement changeants au cours de l'année, avec par ailleurs une interruption pendant la période estivale, le service a permis d'apporter un conseil et des informations à de nombreux particuliers :

- 355 informations réalisées de premier niveau (sur 440 attendus soit 80% des objectifs)
- 91 conseils personnalisés réalisés (sur 200 attendus soit 45,5% de l'objectif fixé)
- 110 orientations ont été réalisées soit 220% de l'objectif (vers Mon Accompagnateur Rénov ou autres opérateurs spécialisés)

Au total, 360 ménages ont pu être conseillés en 2025 sur les sujets suivants : 81% sur la rénovation énergétique, 16% sur l'autonomie et 2% pour la lutte contre l'habitat indigne.

### Bilan de Ma Prime Rénov' – Mon Accompagnateur Rénov' (MAR)

En 2025, le nombre d'aide de l'Anah a été mobilisée pour 95 dossiers dont 18 pour de l'autonomie et 77 pour de l'énergie. Le PNRGF accompagne également les particuliers au dépôt des dossiers MaPrimeRénov'. Dans ce cadre 10 ménages ont été accompagnés par notre conseiller dans le cadre d'une rénovation d'ampleur (volet énergie). Il s'agissait de 8 propriétaires occupants très modestes, sur

un objectif de 15. Par ailleurs, un propriétaire occupant aux revenus intermédiaires et 1 propriétaire occupant aux revenus modestes ont également été accompagnés.



### *Dispositifs d'aides à la rénovation énergétique du PNRGF conduit sur le territoire de l'Agglomération (communes du périmètre du parc) en 2025*

2 dossiers de rénovation énergétique ont été accompagnés par le Parc, pour un montant de 20 000€. Ces travaux ont permis d'économiser en moyenne 83,3% de consommations énergétiques et d'éviter la production de 197 tonnes de CO2.

- Bouville pour 87 676,31 euros de travaux TTC : 10 000 euros de subvention Parc pour isolation des rampants et murs en laine de bois et installation d'une VMC hygro-réglable de type B
- Valpuseaux pour 98 002,52 euros : 10 000 euros de subvention Parc pour les travaux d'isolation des rampants de toiture en laine de bois, installation d'un poêle à bois et VMC hygro B

### *Bilan des actions de dynamique territoriale*

Les objectifs fixés dans le cadre de la démarche d'animation du Pacte territorial ont été atteints, voire dépassés, tant en nombre de présentation réalisée qu'en fréquentation du public. Ainsi 107 personnes ont été sensibilisées avec un taux de transformation de 20%.

### **Transport à la Demande : un service durable et connecté au territoire**

Dans le cadre de sa politique de mobilité durable et pour faciliter les déplacements de proximité, l'Agglomération renforce son offre de Transport à la Demande (TAD), en partenariat avec Île-de-France Mobilités. Ce service flexible, réservé aux habitants et sur réservation, complète les lignes de bus régulières et favorise l'usage de modes de transport alternatifs à la voiture individuelle.

Depuis début mars, le TAD dessert désormais 27 communes de l'Étampe Sud-Essonne, avec une extension vers le Sud-Est du territoire, couvrant 9 nouvelles communes : Roinvilliers, Blandy, Brouy, Mespuits, Champmotteux, La-Forêt-Sainte-Croix, Puiset-le-Marais et Valpuseaux. Les habitants de ces communes peuvent se connecter aux points d'intérêt majeurs d'Étampes : gare, hôpital, salle des fêtes et centre commercial.

Un nouvel arrêt à Ormoy-la-Rivière renforce l'accessibilité tout en maintenant les destinations existantes vers Étampes. Les départs sont prévus toutes les heures, du lundi au vendredi de 9h à 17h et jusqu'à 20h le samedi, permettant des trajets adaptés aux besoins quotidiens.

Accessible directement par téléphone, via le site internet ou l'application *TAD Île-de-France Mobilités*, ce service contribue à réduire l'usage de la voiture individuelle, à améliorer la mobilité des habitants, et à inscrire l'Agglomération dans une démarche de territoire durable et connecté.

#### **Directions impliquées**

- ✓ Direction aménagement et développement durable
- ✓ Service informatique
- ✓ Direction du bâtiment
- ✓ Direction des affaires culturelles
- ✓ Secrétariat Général

Accusé de réception en préfecture  
091-200017846-20260413-CA-DEL-2026-45-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026



## 2 - PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

La préservation de la biodiversité et des ressources naturelles s'inscrit dans un cadre national renforcé, notamment par la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) 2030 et la mise en œuvre de l'objectif de Zéro artificialisation nette (ZAN). La SNB 2030 fixe plusieurs orientations majeures : réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité (artificialisation des sols, pollutions, fragmentation des milieux), restaurer les écosystèmes dégradés, en particulier les zones humides, protéger et reconquérir la qualité de la ressource en eau, et intégrer la biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques. Ces orientations réaffirment la nécessité de préserver durablement les sols, les milieux naturels et aquatiques dans un contexte de changement climatique.

La CAESE est un territoire riche en biodiversité, notamment sur les versants de la Juine, de la Louette et de la Chalouette. Composé à 75 % de surfaces agricoles, il conserve un caractère rural qui constitue un atout environnemental majeur et un facteur d'équilibre écologique. La préservation des continuités écologiques, de la qualité des sols, des milieux aquatiques et des zones humides représente un enjeu prioritaire pour maintenir les fonctionnalités naturelles du territoire et garantir la disponibilité de la ressource en eau.

Dans ce contexte, la CAESE développe des actions visant à protéger la biodiversité, à limiter l'artificialisation des sols, à restaurer les milieux naturels et à préserver la qualité des paysages et des ressources du territoire.



## Les projets en lien avec la préservation de la biodiversité du fonds transition écologique 2025

En 2025, 6 projets en lien avec la préservation de la biodiversité ont été financés pour un montant de 68 622 euros correspondants à des projets de désimperméabilisation et de plantation d'arbres à Pussay, d'acquisition de foncier inconstructible pour la commune de Châlo-Saint-Mars, de végétalisation des espaces urbanisés pour la ville pour Angerville et de la création d'un jardin de la biodiversité, de la réalisation d'un jardin ethnobotanique pour la commune de Morigny-Champigny, ou la plantation d'arbres dans le centre village de Saint-Cyr-la-rivière.

## Classement de la vallée de la Louette et de la Chalouette

Les vallées de la Louette et de la Chalouette forment un ensemble paysager et écologique remarquable de 2 200 hectares, protégé depuis 1977 et reconnu pour la richesse de ses milieux naturels. Afin de renforcer durablement la préservation de ce patrimoine, les communes concernées ont engagé depuis 2022 une procédure de classement visant la création d'une Servitude d'Utilité Publique, accompagnée d'un document d'orientation et de gestion. Après une phase active de concertation et de définition des périmètres en 2023 et 2024, l'année 2025 a été consacrée à des échanges avec les communes et aux procédures administratives liées au classement, étape déterminante avant le lancement de l'enquête publique prévue en 2026.

## Service public de l'eau potable 2025 - Présentation des rapports annuels des délégués en eau potable

Dans le cadre de sa compétence eau potable et assainissement exercée par la CAESE, la Communauté d'Agglomération intègre à son activité menée les indicateurs techniques et financiers pour les différentes collectivités de la CAESE. Parallèlement à cela, Il est mis en place par l'AESN de nouvelles redevances dites de performance pour l'eau potable et l'assainissement en 2025.

### Protection des aires de captage

La CAESE est engagée dans le cadre du transfert de la compétence eau potable depuis 2020 dans l'étude portant sur la délimitation des Aires d'Alimentation de Captages et l'élaboration de plans d'actions ainsi que la mise en œuvre d'un réseau de surveillance et de suivi.

L'année 2025 marque la finalisation de la phase 1 de l'étude portant sur la délimitation des aires d'alimentation de captages et ses vulnérabilités dans le but de permettre l'amélioration de la qualité de l'eau prélevée et distribuée. En parallèle, la Direction de l'Eau, de l'Assainissement et des Infrastructures et les bureaux d'études mandatés ont finalisé la délimitation de l'AAC du nouveau forage créé sur Angerville, ainsi que les diagnostics non agricoles et agricoles sur les autres ressources. Ils permettront l'élaboration et la mise en œuvre en partenariat avec la profession agricole de plans d'actions accompagnés financièrement pour améliorer la qualité de l'eau.



### Préservation de la ressource en eau

En 2025, des actions importantes ont été menées sur les réseaux de distribution en eau potable du territoire de la CAESE afin d'assurer la réduction des pertes d'eau, par la recherche de fuites et leurs réparations. Un programme de travaux de renouvellement des canalisations vétustes, ainsi que des branchements en eau potable sont réalisés, pour un montant avoisinant 500 000 €/an. Une étude de définition de la stratégie de sobriété pour la réduction des prélèvements a été engagée et validée par le Conseil communautaire en 2025.

## Programmation / Planification des investissements et renforcement de la sécurité

La finalisation des cahiers des charges pour le choix d'un bureau d'étude et son démarrage début 2026 d'un schéma directeur couplé à un plan de gestion sanitaire et de sécurité des eaux ont été menés. Ils ont pour objectifs principaux l'amélioration de la qualité de la ressource « eau » en évitant les traitements complexes, du rendement du réseau en projetant le remplacement des ouvrages et des canalisations, et l'optimisation des coûts pour réduire les charges sur le service rendu aux usagers.

### L'engagement de l'Agglomération pour l'Assainissement

La CAESE, par sa compétence assainissement, intervient en assainissement collectif, à travers l'exploitation des Stations de traitement des eaux usées (STEU) et des réseaux, afin de limiter l'impact des rejets sur le milieu naturel. Ainsi, l'année 2025, a été consacrée au démarrage de la concession assainissement au 1er janvier, par le délégataire SUEZ SAS. Les actions de renouvellement déjà engagées en 2024 sur le secteur en régie et en délégation de service public, se poursuivent en 2025, afin d'assurer la conformité des ouvrages et la qualité des rejets.

Les investissements réalisés en 2025, concernent la mise en conformité de postes de relevage et de STEUs, et les interventions de réparation sur les réseaux afin de limiter l'impact des rejets directs au milieu naturel. Ainsi, une étude de réhabilitation et de création de réseaux des eaux usées et des eaux pluviales a été engagée sur la rue Reverseleux (Étampes) avec un démarrage de travaux en janvier 2026.

La CAESE assure également la compétence Assainissement Non Collectif (ANC) via le service du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) sur 35 des 37 communes du territoire (les communes de Champmotteux et de Brouy étant, pour des raisons historiques gérées par le Parc naturel régional du Gâtinais français). Elle regroupe l'essentiel des dispositifs d'assainissement individuel du département de l'Essonne (plus ou moins 3 500 installations ANC) Les missions du SPANC consistent à contrôler ces dispositifs chez les particuliers dans le cadre de contrôles périodiques réglementaires ou lors de mutations immobilières mais aussi à accompagner les usagers dans la mise en conformité de leurs installations (de la conception du projet jusqu'au suivi des travaux). Ce travail quotidien sur le terrain permet aux usagers de comprendre le fonctionnement de leur installation, de définir l'entretien nécessaire à leur bon fonctionnement et de sensibiliser les administrés à l'impact des rejets sur le milieu naturel.

### En marche vers l'obtention d'une Indication Géographique Protégée (IGP) par l'Association de la Cressiculture Essonnienne

#### Un engagement financier de l'Agglomération auprès de l'Association de la cressiculture essonnienne



L'Association de la Cressiculture Essonnienne (ACE) a souhaité œuvre pour faire labelliser le Cresson de Méréville en Indication Géographique Protégée (IGP). Une IGP identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique. Après un accompagnement

par l'Agglomération depuis 2021, l'Association souhaite renforcer l'animation et la gouvernance de la démarche en interne par la reprise du suivi de la démarche auprès des partenaires techniques et financiers.



La CAESE, soucieuse d'accompagner cette nouvelle phase d'appropriation de la démarche par l'association s'est engagé auprès de l'Association par un accompagnement financier de 15 000 euros pour l'année 2025 ainsi qu'un accompagnement pour des supports de communication et de valorisation du produit.

#### Une étape décisive pour la structuration de la filière cressicole

Grâce au soutien financier et institutionnel apporté par la CAESE, l'ACE a pu renforcer son ingénierie interne et son fonctionnement général, consolider sa gouvernance, structurer sa démarche projet et coordonner les actions engagées par la filière. Cet appui a permis à l'association d'assurer l'animation collective, de renforcer son organisation interne, de travailler sur la préparation des dossiers administratifs et de maintenir le lien avec les partenaires institutionnels en vue de la finalisation du dépôt du dossier d'IGP auprès de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) en 2026.

### L'Agglomération poursuit ses engagements pour assurer les mesures compensatoires



En 2017, la CAESE a construit une déviation qui relie le plateau de Guinette situé sur le plateau d'Étampes, à la zone industrielle située en contrebas, entraînant la destruction d'habitats naturels que la CAESE doit compenser durant une période de 30 ans sur 4 sites jusqu'en 2047. Pour ce faire, la CAESE a fait réaliser des suivis écologiques recensant les espèces abritées sur les sites de compensation et permettant d'orienter la mise en œuvre de travaux visant à améliorer la biodiversité des lieux.

Dans ce cadre chaque année, l'Agglomération met en place des actions pour répondre aux enjeux de compensation.

En 2025, et dans le cadre de la convention avec l'Agglomération le Département mène des actions de réouverture de milieux et de défrichage par traction animale, permettant de rétablir les plaines calcicoles, terrain favorable au développement de nombreuses espèces d'orchidées.

#### Travaux de génie écologique

Par ailleurs, en 2025, sur le site de compensation d'Ormoys-la-Rivière, l'Agglomération a réalisé des travaux de génie écologiques. 5 arbres ont été abattus avec pour objectif d'ouvrir les berges de la Juine pour y apporter plus de lumière et redonner de l'eau aux sols car les peupliers, plantés par l'homme sur cette parcelle, y pompent démesurément l'eau. Cela favorisera, en plus, la création d'habitats ouverts.

#### Suivis écologiques

Par ailleurs, des suivis écologiques ont été réalisés cette année sur le site de compensation à Châlo-Saint-Mars. Il s'agit, dans le cadre des mesures compensatoires de réaliser un recensement des espèces d'oiseaux, de chauves-souris, d'insectes, de reptiles et de la flore présents. Ces relevés doivent être renouvelés périodiquement afin de définir si les travaux ont un effet positif sur le développement des espèces recensées, et de définir d'éventuelles mesures correctives à mettre en œuvre.

## L'action du SIARJA sur 2025



L'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne a financé le SIARJA (Syndicat mixte pour l'Aménagement et l'Entretien de la Rivière Juine et Affluents) à hauteur de 528 030 euros en 2025 via la taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations). Cette taxe permet de mettre en œuvre des projets visant l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et la prévention des inondations). Elle est prélevée annuellement sur les impôts fonciers.

Le SIARJA est compétent pour les 4 volets de la GEMAPI sur un périmètre de 42 communes situées sur 5 EPCI (CCVE, Cœur d'Essonne, CCEJR, CAESE, CC du Pithiverais). Le Syndicat est structure porteuse du « Contrat de territoire Trame verte et Bleue de la Juine et affluents » et participe au « Programme d'Etudes Préalables Inondations (PEP) » Juine-Essonne-Ecole porté par le Département de l'Essonne. L'année 2025 a été consacrée à l'élaboration d'un quatrième contrat de territoire Trame verte et bleue, en concertation avec les collectivités et partenaires du bassin versant. Un programme d'actions 2026-2030, d'un montant de 7,1 M€ a été adopté, suivant trois enjeux : la reconquête de la biodiversité des milieux aquatiques et humides, la limitation des impacts du dérèglement climatique sur les milieux et les risques naturels liés à l'eau, la mobilisation des politiques publiques et des acteurs pour l'eau et la trame verte et bleue.

### *Entretien et gestion des cours d'eau*

En 2025, les travaux prioritaires de renaturation des cours d'eau ont été finalisés sur le secteur de Cailles et Boigny et sur le Moulin Saint-Denis (Le Mérévillois et Saclas) sur un tronçon de 6,8km sécurisant l'activité cressicole et favorisant la bonne fonctionnalité des milieux aquatiques. Des travaux ont également été réalisés sur le secteur Noisement (Boissy-la-Rivière et Saint-Cyr-la-rivière) pour rétablir la continuité écologique du cours d'eau sur un tronçon de 1,2km. Le projet de renaturation du site des Lavandières (Le Mérévillois), acquis en 2023 a démarré avec l'étude préalable à la déconstruction des abris et hangar de l'ancienne pisciculture et l'implantation d'une clôture pour un éco-pâturage équin à compter du printemps 2026. Les études précédemment engagées se sont poursuivies pour des travaux envisagés en 2026-2027 notamment sur les communes de Châlo-Saint-Mars, Boissy-la-Rivière ou Saclas. Le Syndicat participe également au comité de suivi des travaux de restauration hydro-écologique du Domaine départemental de Méréville.

### *Zones humides*

Le Syndicat a couvert l'ensemble du territoire vis-à-vis de la délimitation des zones humides de fonds de vallée et complète cette délimitation sur les communes de plateau, afin de les intégrer dans les documents d'urbanisme (obligation réglementaire faite aux communes) et de définir des plans de gestion pour planifier des interventions de restauration et de gestion. Le fonds de vallée sur le territoire de la CAESE est présente ainsi près de 950ha de zones humides inventoriées. De plus le SIARJA développe également un réseau Mares partenarial.

### *Prévention des inondations*

Le SIARJA décline un protocole de gestion de crise interne des rivières de l'Essonne et de la Juine mis en œuvre dans le cadre des 3 épisodes de vigilance renforcée rencontrés en 2025. Le dossier majeur relatif à la modélisation hydrologique et hydraulique du bassin versant Juine/Essonne a été validé fin 2025. Plusieurs points de mesures hauteur d'eau, débit et pluviométriques ont été implantés.

### *Ruissellement et érosion en milieu rural*

Le SIARJA intervient de manière à prévenir les phénomènes de ruissellements qui nuisent à la qualité des cours d'eau et de la ressource en eau et provoquent des inondations, par le développement de



solutions d'hydraulique douce. Sur le secteur de la CAESE, le SIARJA a ainsi développé un avant-projet en partenariat avec la commune de Saint-Cyr-la-rivière sur l'axe dit « RD145 » impactant l'Éclimont et le centre-bourg. Le SIARJA est porteur d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique « TRAMES Juine » sur l'ensemble de son territoire pour promouvoir auprès des agriculteurs des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques Biodiversité (MAEC) favorables à la lutte contre les ruissellement et l'érosion (couverts et prairies favorables à la biodiversité, entretien des haies, fossés et mares). En 2025, cinq agriculteurs ont contractualisé des MAEC en créant des couverts d'intérêt faunistique et floristique et des prairies, dont trois sur la CAESE pour une surface de 19,85 ha. Depuis le début de la programmation, 74,36 ha ont ainsi été engagés en MAEC par dix agriculteurs dont 51,55 ha sur la CAESE (69%) par six agriculteurs. Une formation

à destination des agriculteurs engagés a été proposée en 2025, en collaboration avec la Chambre d'agriculture de la Région Ile-de-France et le Syndicat de l'Orge.

### *Préservation de la qualité des milieux aquatiques et de la ressource en eau*

Le SIARJA participe à l'étude des Aires d'Alimentation de Captages portée par la CAESE et anime une stratégie pour le développement de filières agricoles à bas niveaux d'intrants et la recherche de synergies d'actions. Le SIARJA participe au comité de programmation du Groupement d'Action Local du programme LEADER animé par le PNR du Gâtinais français, qui vise entre autres, à financer la structuration de filières agricoles et sylvicoles locales et durables.

### *Intégration des thématiques Eau, Climat et Trame verte et Bleue dans les projets communaux*

Le SIARJA met ses données à disposition et appuie les collectivités du bassin versant pour l'intégration dans les documents d'urbanisme, PLU et SCOT-AEC, de la trame verte et bleue et des risques liés aux inondations et ruissellements. Enfin, le syndicat développe des projets et outils pédagogiques et de sensibilisation, comme la création d'un sentier de découverte du bassin versant en partenariat avec Triadis / Groupe Séché (mécénat), la commune de Saclas et NaturEssonne.

## **Actions 2025 du Syndicat de l'Orge**

### *Contrat de territoire eau et climat, trame verte et bleue du Syndicat de l'Orge*



L'année 2025 a été consacrée à l'élaboration du nouveau contrat de territoire : financé principalement par l'Agence de l'eau Seine Normandie, et la Région Ile-de-France, le Contrat de Territoire - Trame Verte et Bleue (CT-TVVB) est un programme d'actions prioritaires pour la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux naturels, à mener sur 5 ans (2026-2030). Dix partenaires se sont engagés à réaliser des opérations essentielles pour améliorer l'état des masses d'eau et de la biodiversité terrestre et aquatique, et devraient pour ce faire bénéficier des subventions les plus favorables. Le Syndicat de l'Orge animera et présentera le bilan annuel de ce contrat. La CAESE est partenaire du Contrat de territoire qui sera signé en mars 2026.

### *Planification territoriale*

Le Syndicat de l'Orge a participé aux réunions d'élaboration du SCOT de l'Étampeis Sud-Essonnes tant que Personnes Publiques Associées. Ces réunions permettent d'inscrire les enjeux liés à la protection de la ressource en eau dans les documents de planification.

### *Elaboration d'un schéma directeur Trame verte et bleue et Noire*

Le Syndicat de l'Orge a réceptionné son schéma directeur trame verte, bleue et noire, réalisé par le Bureau d'Etude Terroïko à l'échelle du bassin versant de l'Orge.

L'objectif est de mieux connaître l'état des continuités écologiques des différents milieux naturels (sous-trames), afin de définir des priorités d'actions en faveur de la biodiversité.

Les résultats transmis seront utiles aux communes et aux EPCI pour préserver, restaurer et créer des espaces de nature fonctionnels dans le cadre de leurs documents de planification. Le schéma propose dix fiches Action thématiques opérationnelles. Cette étude, qui compile les données d'occupation du sol, zonage réglementaire, inventaires et état de la fonctionnalité écologique des milieux naturels et urbanisés, a fourni - par modélisation - de nombreuses données cartographiées.

### *Des mesures agro-environnementales pour les agriculteurs*



Le Syndicat de l'Orge est porteur d'un programme de mesures agro-environnementales et climatiques permettant aux agriculteurs volontaires du territoire d'obtenir des subventions en échange de la mise en place de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Un agriculteur exploitant sur la commune de Boissy-le-Sec a rejoint le dispositif des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques en 2025 via la création de prairies pour une surface totale de 4,44 ha. Situées à proximité immédiate d'espaces boisés, les parcelles jouent un rôle de zone refuge pour la biodiversité, limitent les phénomènes de ruissellement et participe à la diversification des paysages.

### *Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes*

Le Syndicat de l'Orge a participé au chantier d'arrachage de la Berce du Caucase avec le Conseil départemental de l'Essonne sur le territoire de l'Agglomération dans le but de limiter le développement de cette Espèce Exotique Envahissante occasionnant des brûlures si la peau se retrouve en contact avec la sève de cette plante.

### **Vélorail de la Juine**

Lancé en 2022, le Vélorail de la Juine offre une expérience unique en Essonne de découverte du patrimoine naturel et historique de la région. Ce parcours atypique permet aux visiteurs de parcourir une ancienne ligne de chemin de fer sur des vélos sur rail adaptés, tout en profitant de paysages variés entre nature, rivières et anciennes infrastructures ferroviaires. Le trajet s'étend sur 12 kilomètres entre Saint-Cyr-la-rivière et le Mérévillois offrant une belle immersion dans la campagne.

2025 a marqué le lancement d'un nouveau projet grâce à un partenariat avec le Département de l'Essonne : un bureau d'études a été chargé de mettre en valeur le patrimoine culturel tout au long du parcours du Vélorail. L'objectif est de mieux faire connaître les sites historiques, les points d'intérêt naturel et culturel qui jalonnent la voie, afin de renforcer l'attractivité de ce circuit tout en sensibilisant les visiteurs à la richesse du patrimoine local. C'est dans ce sens que l'Agglomération a conventionné avec le Département et le Comité Départemental du Tourisme.

Au total, l'équipement écotouristique du Vélorail de la Juine a accueilli plus de 50 000 personnes (dont 17 000 en 2025).



## Sensibiliser le public jeune à la biodiversité grâce aux réseaux sociaux

Dans un contexte où les usages numériques structurent fortement les choix de destination touristique, et en particulier les choix des jeunes, la CAESE a mobilisé en 2025 les outils digitaux afin de mieux faire connaître ses paysages, ses vallées et ses espaces naturels auprès d'un public urbain francilien. Par l'intermédiaire de son Office de tourisme, un partenariat a été engagé avec le média en ligne Paris ZigZag, dont l'audience est majoritairement composée de jeunes adultes âgés de 20 à 35 ans.

L'objectif poursuivi était double : accroître la visibilité des patrimoines naturels et agricoles du territoire grâce aux outils numériques et encourager un tourisme de proximité, accessible en transport collectif ou en mobilités douces, respectueux des milieux et favorable à l'économie locale.

Entre avril et octobre 2025, plusieurs publications éditoriales et audiovisuelles ont mis en lumière les paysages de la vallée de la Juine et les activités de pleine nature. Un article consacré à Méréville, *Méréville capitale du Cresson* a enregistré 64 000 lectures et 263 000 vues sur Facebook, tandis qu'un autre article dédié au Vélorail de la Juine *Que faire à Paris pendant l'été : Vélorail de la Vallée de la Juine* a enregistré 574 000 lectures sur ce même réseau et de très nombreuses interactions, mentions j'aime et partages. Autre exemple, un format de vidéo éphémère "*Balade au fil de l'eau*" a atteint 91 000 vues, contre 400 habituellement, témoignant d'un intérêt marqué pour les contenus liés à la découverte des milieux naturels.

Au-delà de ces indicateurs d'audience, cette action contribue à structurer une stratégie de développement touristique maîtrisée, orientée vers la découverte de la nature, des paysages et la valorisation des producteurs locaux. En ciblant un public jeune et régional, pouvant venir en transport en commun, la CAESE favorise une appropriation renouvelée de son patrimoine naturel.

### Directions impliquées

- ✓ Direction des affaires culturelles
- ✓ Direction de l'aménagement et du développement durable
- ✓ Direction de l'eau des infrastructures et de l'assainissement

Accusé de réception en préfecture  
091-200017846-20260413-CA-DEL-2026-45-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026



### **3 - ASSURER AU QUOTIDIEN UNE COHESION SOCIALE ET UNE SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS**

Faisant de la réduction des inégalités pour tous une de ses priorités, l'Agglomération œuvre au quotidien pour favoriser l'accès à l'emploi, sensibiliser les citoyens aux enjeux de solidarité, et développer des actions sur des thématiques de la santé et de la mixité sociale. Plusieurs leviers sont ainsi mobilisés, que ce soit en permettant le développement et la pérennisation d'associations à travers le versement de subventions, en sensibilisant et formant les publics, en mobilisant les partenaires publics et privés du territoire notamment autour du Programme local de l'habitat.

## La maison de la justice et du droit



La Maison de la justice et du droit (MJD) offre un accueil gratuit et permanent, fournissant des informations juridiques sur les droits et devoirs des personnes confrontées à des problèmes juridiques ou administratifs. Elle propose également un accompagnement pour l'exercice de droits ou obligations, avec des informations fournies par des professionnels tels que des avocats, notaires et greffiers, et organise plus de 20 permanences dans des domaines variés, comme la protection des majeurs ou les droits des femmes et des familles.

En 2025, la MJD a reçu 11 228 personnes, correspondant à 12 408 demandes. De plus, une permanence psychologique d'accueil, d'écoute, d'évaluation et d'orientation a été mise en place dès janvier 2024, permettant un accès gratuit à l'accompagnement d'un psychologue pour les personnes accompagnées par les juristes de la MJD et nécessitant un soutien.

### Convention de partenariat avec l'ADIL 91

Dans le cadre d'une convention avec l'Agglomération, l'ADIL 91 propose, gratuitement, des informations personnalisées en droit du logement lors de permanences de trois heures, organisées le 2e et 4e vendredi de chaque mois de 9h30 à 12h30 (hors période estivale), soit 20 permanences annuelles. Ces informations sont délivrées par un juriste spécialisé.



Chaque année, près de 100 personnes (94 en 2025) sont reçues à la MJD pour être accompagnées dans leurs projets ou informées sur leurs droits et obligations. Parmi les personnes venues consulter, 44% étaient des personnes seules et 32% des couples avec enfants. En termes de statut de logement,

- 56% des consultants étaient locataires du secteur privé,
- 16% locataires du secteur social,
- 14% propriétaires occupants et
- 12% propriétaires bailleurs.

Les thèmes les plus fréquemment abordés qui représentent à eux seuls 73% des demandes sont, les rapports locatifs, les impayés-expulsions, le mal logement et la recherche de logement.

### Projet social de territoire / convention territoriale globale

À la suite du renouvellement des dispositifs en 2024, l'année 2025 a été consacrée au déploiement opérationnel du plan d'actions. Celui-ci s'est appuyé sur un suivi régulier assuré par le comité opérationnel, composé de représentants de l'Agglomération, de la MSA, de la CAF, du Conseil départemental de l'Essonne et de la commune d'Étampes.

#### Accès aux droits : La rencontre inter partenariale

Organisée pour la cinquième année consécutive en octobre 2025 la rencontre inter-partenariale a réuni environ 70 professionnels du territoire. Cet événement avait pour objectif de renforcer la lisibilité de l'offre existante et la coordination entre les acteurs locaux, afin d'améliorer la prise en charge des publics.

Les tables rondes ont porté sur les thématiques suivantes : violences, handicaps, santé mentale, logement (droit commun et logement des jeunes), ainsi que l'accès aux droits juridiques et sociaux.

Cette rencontre a également permis l'élaboration d'une fiche d'identité des structures, recensant une trentaine d'organismes du territoire, avec leurs coordonnées et leurs domaines d'intervention, à destination des professionnels.

### Le Projet Educatif de Territoire

La CAESE a engagé la mise en place de son premier Projet Éducatif de Territoire (PEDT), dispositif visant à garantir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après le temps scolaire.

Validé en Conseil communautaire le 22 septembre 2025, ce PEDT s'adresse aux enfants scolarisés de la maternelle à l'école élémentaire, jusqu'à la classe de 6<sup>e</sup>. Il poursuit l'objectif de proposer une éducation accessible à tous, en assurant une continuité et une cohérence entre les temps scolaires et périscolaires.

### Handicap : Projet « Café des parents – mon enfant est en situation de handicap »

À l'origine du projet, plusieurs constats ont été faits sur le territoire : les parents d'enfants en situation de handicap font face à une charge émotionnelle et organisationnelle importante, souvent dans un contexte d'isolement. Ils se retrouvent seuls face à la complexité des démarches administratives, aux décisions liées à la scolarisation et au poids quotidien des accompagnements, avec peu d'espaces d'expression et de soutien.

Le "Café des parents", co-construit avec l'Espace social Rosa Parks et l'IME La Feuillaie, vise à créer un lieu d'échange, d'information et de solidarité entre familles. La première édition à l'automne 2025 a réuni une dizaine de parents autour de trois séances thématiques ; échanges sur le vécu parental, le répit parental, et les ateliers sensoriels et outils pratiques pour faciliter le quotidien.

Fort de la qualité de la rencontre, le projet sera renouvelé en 2026 en étoffant les accompagnements possibles.

### Partenariat avec les Bouchons d'amour Beaucerons



Le partenariat entre l'Agglomération et l'association « les bouchons d'amour Beaucerons » a été reconduit en 2025. Ce partenariat vise à récupérer des bouchons dans les sites accueillant du public de l'Agglomération : les offices de tourisme intercommunaux d'Étampes et de Méréville, à l'Hôtel Communautaire et dans les accueils de loisirs. Les bouchons et opercules non scellés type lessive, stylos etc.

La collecte des bouchons, leur valorisation puis leur revente pour être transformés en paillettes de plastique destinées notamment à la fabrication de bacs de collecte, permettent de financer des équipements adaptés pour les personnes en situation de handicap et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de personnes concernées.

## Charte Inter-bailleurs de relogement



Dans le cadre des projets de renouvellement urbain comprenant la démolition, la reconstruction et la réhabilitation du parc des logements sociaux gérées par Les Résidences à Guinette et par I3F à la Croix de Vernailles à Étampes, une charte pour le relogement d'habitants de ces quartiers a été adoptée le 15 décembre 2022 en Conseil communautaire. Co-signée entre les 14 bailleurs œuvrant sur le territoire et la CAESE qui assure le suivi et la coordination du projet, cette charte comprend des engagements visant à garantir un relogement de qualité et s'inscrivant dans les objectifs de rééquilibrage du territoire. En application de la charte, en 2023 et avec un relogement initié depuis 2021, la CAESE a mis en place en coordination avec la ville d'Étampes des Groupes techniques de relogement mensuels afin d'accélérer le processus de relogement.

Sur le quartier de Guinette, sur les 50 besoins de relogement des Résidences Yvelines Essonne, il reste 4 ménages à reloger.

Sur le quartier de la Croix de Vernailles, sur les 192 logements d'Immobilière 3F, il reste pour ce projet urbain 31 ménages à reloger.

## Charte locale d'Insertion pour les opérations du NPNRU



En 2025, la Maison de l'Emploi de l'Insertion et de la Formation (MEIF) Paris-Saclay facilitateur du suivi de la clause « insertion sociale » sur le quartier de Guinette aura permis d'accompagner 44 demandeurs d'emploi pour 9 928 d'heures d'insertion confiées.

A noter que la signature de la charte locale d'insertion implique pour le bailleur et ses opérateurs l'inscription dans les marchés d'un volume d'heure dédié à l'insertion entre 5 et 10% en fonction des typologique des marchés et des profils.

Une 1<sup>ère</sup> visite de chantier le 26 novembre 2025 a permis aux 17 participants orientés par France Travail, La Mission Locale et Action Emploi de découvrir les métiers du secteur du bâtiment. 5 entretiens professionnels ont été sollicités par la suite pour un projet professionnel dans cette voie.

Dans le cadre du programme de rénovation urbaine, visant à transformer en profondeur la résidence de Guinette, la première phase de démolition a démarré en 2025 avec la démolition du premier bâtiment en avril 2025.

## Le Contrat de ville 2024-2030

Le contrat de ville « Engagement quartiers 2030 » exécutoire depuis le 11 avril 2024 est le 1<sup>er</sup> document cadre signé par la Préfète de l'Essonne dans le respect du calendrier fixé, ce document cadre est structuré autour de 5 axes de travail :

1. Tranquillité et sécurité publique,
2. Cohésion sociale et cadre de vie,
3. Education et petite enfance,
4. Emploi, insertion professionnelle et attractivité économique
5. Enjeux transversaux : la transition écologique et la mobilité.



Le comité de pilotage du 5 mars 2025 aura permis de faire un point d'étape des actions engagées avec tous les partenaires du contrat de ville et d'actualiser la grille des indicateurs de suivi avec les données statistiques ajustées au nouveau périmètre des quartiers de Guinette et de la croix de vernailles situés en géographie prioritaire.

- 4 groupes de travail mis en œuvre en 2025 : Santé mentale- Patrimoine- Mobilité 2roues- Clause sociale

- 1 formation PSSM en 2025 : 16 participants formés en Prévention Secours en Santé Mentale sur 2 jours

### La convention fusionnée GUSP/TFPB 2025-2030

Fruit d'un travail partenarial, la convention 2025-2030 fusionnant la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité et Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti pour les bailleurs en périmètre prioritaire a été adoptée au mois de mars 2024.

Cette démarche d'intervention partenariale permet d'améliorer le cadre de vie des habitants par la définition cadrée de l'usage de l'abattement de la taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti pour les 4 bailleurs présents en quartier politique de la ville à Étampes que sont : Les Résidences Yvelines Essonne, Seqens, Immobilière 3F et Vilogia. 2 diagnostics en marchant auront été réalisés sur le patrimoine des bailleurs (1de plus) pour vérifier l'avancée des travaux programmés accompagnés par des comités techniques pour élaborer les plans d'actions et conduites d'animations sociales pour les habitants.

A noter, en 2025 les services de la direction Aménagement Développement Durable auront conduit en sus des actions financées par l'abattement TFPB des ateliers thématiques en lien avec les besoins repérés et axes du contrat de ville :

- Atelier mobilité : un groupe de travail inter-bailleurs autour des enjeux de la mobilité douce mis en œuvre en juin pour contribuer à désenclaver les quartiers, en proposant un atelier réparation deux roues en septembre sur le parc de Vilogia qui a remporté un vif succès en sus des actions 2 roues financées par l'abattement avec les 3 autres bailleurs.
- Atelier éco geste : le conseiller France Rénov aura proposé un atelier sur les écocgestes pour réduire sa facture énergétique et ce, lors de la recyclerie éphémère portée à Guinette par les Résidences Yvelines Essonne.
- Atelier éducatif compostage : Le guide composteur de l'Agglomération a créé une animation spécifique en direction des habitants de Guinette, sur le parc Seqens intitulé « nos amis les insectes » autour du rôle qu'ils portent pour le compostage.

### Attribution des aides dans le cadre de la programmation de la politique de la ville



La politique de la ville permet de mobiliser des crédits spécifiques, en complément des aides dites de droit commun, au bénéfice des habitants des Quartiers Politiques de la Ville (QPV) avec pour objectif un accompagnement renforcé de ces territoires.

Les services de l'État, la CAF, la Ville d'Étampes et l'Agglomération octroient des financements pour soutenir des projets d'associations, des collectivités et du milieu scolaire impliqués dans les quartiers politiques de la ville et engagés auprès des habitants.

En 2025, 38 projets au total ont été déposés auprès des financeurs dont 22 actions sollicitant une subvention à la CAESE. Une enveloppe de 20 000 euros a été attribuée, pour co-financer 20 actions portées par 15 structures.

### L'Agglomération s'engage dans la lutte contre le cancer du sein lors d'Octobre Rose

À l'occasion de la 32<sup>e</sup> édition d'Octobre Rose en 2025, plusieurs communes du territoire de l'Agglomération ont été activement mobilisées pour soutenir la lutte contre le cancer du sein, valoriser



le dépistage et promouvoir la prévention et l'activité physique et l'accompagnement des malades tout au long du mois d'octobre.

Des actions sportives, festives et solidaires ont rythmé ce mois de sensibilisation : marches et courses solidaires, randonnées, collectes de dons, collectes de soutiens-gorges ou encore animations dans plusieurs villes du territoire.

À Étampes, en partenariat avec l'Agglomération, le Mammobus s'est installé le samedi 25 octobre en centre-ville sur le parking de la salle des fêtes Jean-Lurçat, pour

proposer des informations et du dépistage au public. Il a permis d'effectuer 144 dépistages mobiles gratuits.

Ce même jour, un loto au profit de la Ligue contre le Cancer de l'Essonne a été organisé en centre-ville, réunissant les participants autour d'une soirée solidaire. Plus de 7 000 € ont été collectés lors de ce loto.

Un village santé a également été installé dans le quartier de guinette, offrant des stands d'information, des ateliers bien-être et des activités autour de la prévention santé en lien avec Octobre Rose.



### Contrat Local de Santé

Signé en mars 2024, le Contrat Local de Santé (CLS) est en cours de mise en œuvre et couvre la période allant jusqu'au 31 décembre 2026. Un comité technique, réunissant des représentants de la Caisse primaire d'assurance maladie, de l'Éducation nationale, de l'établissement public Barthélemy Durand, du Conseil départemental de l'Essonne, de la Mutuelle Sociale Agricole, de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé « Peps » CPTS PEPS et de l'association Opelia, se réunit trimestriellement afin d'assurer le suivi et la coordination des actions mises en œuvre.

### Actions phares en 2025 « Accès aux soins »

Dans le cadre du Plan Santé Intercommunal, l'Agglomération a mobilisé une enveloppe de 250 000 € afin d'accompagner les communes dans leurs projets immobiliers destinés à l'exercice médical. En 2025, trois communes ont bénéficié du dispositif pour un financement total de 150 000 €.

Une bourse immobilière dédiée aux professionnels de santé a été créée et mise en ligne sur le site internet de l'Agglomération pour faciliter l'installation des professionnels de santé sur le territoire. Sept locaux ont été recensés en 2025.

Afin de renforcer la visibilité du territoire, l'Agglomération a réalisé un film santé à destination des professionnels de santé.

L'Agglomération participe à une réflexion portée par l'Agence régionale de santé (ARS) afin d'étudier les modalités de sa participation quant à la possibilité d'accueillir des docteurs juniors sur le territoire.

### Actions phares en 2025 « Prévention santé »

L'Agglomération a renouvelé des ateliers d'hygiène bucco-dentaire à destination de près de 500 enfants accueillis dans l'ensemble des centres de loisirs de l'Agglomération, en partenariat avec la CPTS.

Environ une centaine de professionnels du secteur social de l'enfance de la petite enfance, de l'insertion, ont été mobilisés sur différentes thématiques (premiers secours en santé mentale, addictions, santé mentale, etc.)

Un partenariat avec l'Éducation nationale a été établi pour la mise en œuvre de programmes de prévention santé dans certaines écoles, notamment autour du développement des compétences psychosociales et de l'alimentation (programmes *Feel Good* et *Croq Santé*) auprès des élèves de CM1 et CM2.

L'Agglomération a également soutenu les projets de la Mission Locale et à Oppelia pour le déploiement d'actions de prévention auprès des jeunes en insertion (compétences psychosociales, nutrition, activité physique, addictions, etc.) parfois en lien avec les enjeux de la politique de la ville.

### Gestion des demandes de logements sociaux et d'identification des demandeurs



Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur est une action du Programme Local de l'Habitat qui vise à assurer une meilleure information du demandeur et une meilleure égalité de traitement des demandes à travers une cotation objective. Une évaluation qualitative à mi-parcours a été réalisée et présentée en même temps que le bilan annuel du PLH au Conseil communautaire du 15 décembre 2025.

L'Agglomération a mis à jour le guide pratique du demandeur de logement social en début d'année 2025 faisant retours aux remarques d'améliorations formulées par les partenaires et par les usagers.



Par ailleurs, en 2025, 3 formations dédiées aux secrétaires de mairies et aux guichets enregistreurs du territoire ont été conduites avec l'ADIL91 et les services de l'Etat pour rappeler les modalités juridiques d'une demande de logement social, de la priorisation du public, du fonctionnement de l'ADIL91, du service national d'enregistrement et des bonnes pratiques face aux situations de violences faites aux femmes.

### Convention intercommunale d'attribution du logement social 2025-2030



Depuis la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017, les intercommunalités compétentes en matière de logement doivent se doter d'une Conférence Intercommunale du Logement (C.I.L) qui élabore une Convention Intercommunale d'Attribution (CIA). Elle énonce les priorités qui s'imposent aux réservataires des logements et aux commissions d'attribution pour une durée de 6 ans.

L'Agglomération par délibération du 26 mars 2019 a approuvé le document cadre de la CIL et sa Convention Intercommunale d'Attribution pour la période 2019-2024.

Après l'actualisation du diagnostic territorial et des échanges partenariaux dans le cadre des groupes de travail, la CAESE a renouvelé la CIA le 18 novembre 2024. CIA qui vise les 3 objectifs suivants :

1. Préserver ou renforcer la mixité sociale
2. Equilibrer le peuplement aux différentes échelles territoriales
3. Favoriser l'accès au logement social des publics défavorisés

Le comité de pilotage de la Commission intercommunale du logement réuni au mois d'octobre 2025 a fait le point sur l'année écoulée et la qualité du travail mené par l'Agglomération a été salué par la préfète déléguée à l'égalité des chances.

### Programme Local de l'Habitat – focus sur la lutte contre les logements vacants

**11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES**



Logements sociaux : 55% des objectifs atteints. 346 agréments accordés ces 2 dernières années sur les 625 logements sociaux attendus en 6ans.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document stratégique de programmation et de mise en œuvre de la politique locale de l'habitat sur le territoire intercommunal, établi pour 6 ans soit 2023-2028 devenu exécutoire en janvier 2024.

L'Agglomération avait fixé la vacance de logement, comme thème prioritaire pour 2025. En effet, la vacance des logements représente un frein au dynamisme territorial et à l'amélioration de l'efficacité résidentielle. Le dernier recensement INSEE (2022) indique que la vacance de logements est en augmentation de 0,1% par rapport à 2021 passant à : 8,9% sur l'Agglomération (contre 6,6% pour l'Essonne) et à 3,9% pour la vacance de plus de 2 ans sur le territoire de la CAESE.

Une première campagne d'information pour fiabiliser les données du territoire a été conduite avec l'outil Zéro Logement Vacant auprès des communes et des propriétaires de logements vacants depuis plus de 2 ans sur le territoire pour identifier les raisons de la vacance, informer des leviers fiscaux et réglementaires et rappeler les dispositifs de soutien existants pour une remise du bien sur le marché locatif. Le bilan annuel a été présenté au Conseil communautaire du 15 décembre 2025.

### Radio numérique intercommunale

Lancée le 30 septembre 2024, « Sud Essonne, la Radio » est la première radio numérique intercommunale créée à l'initiative d'une Communauté d'Agglomération en France. Elle constitue un outil d'information de proximité contribuant à la cohésion sociale, à la valorisation des actions communales et des richesses culturelles et patrimoniales du territoire, ainsi qu'à la sensibilisation aux enjeux du développement durable.

Au 31 décembre 2025, la radio totalisait 2,5 millions d'auditeurs connectés, avec une progression de 123 % du nombre d'auditeurs quotidiens sur une période d'un an (du 1er janvier au 31 décembre 2025), et une moyenne d'environ 9 000 auditeurs connectés par jour en fin d'année.

La programmation repose sur des formats courts adaptés aux usages numériques, permettant une diffusion régulière de contenus portant sur l'information locale, la vie associative et culturelle, la transmission patrimoniale, la valorisation des ressources locales et les enjeux environnementaux.

Le fonctionnement éditorial repose majoritairement sur les compétences internes de l'Agglomération, avec une équipe paritaire composée d'agents de la CAESE, hors rédaction.

Par son modèle entièrement numérique, l'utilisation d'un local existant, l'appui sur le réseau fibre déjà déployé et le recours exclusif à du matériel informatique recyclé, la radio s'inscrit dans une démarche de sobriété des usages, de diffusion responsable de l'information et de contribution aux objectifs de développement durable du territoire.

## Le rapport égalité femmes – hommes - 2024

Chaque année, à l'instar du rapport de la situation en matière de développement durable, la collectivité doit dresser un bilan de la politique ressources humaines menée en matière d'égalité professionnelle à l'Agglomération en matière de recrutement, formation, temps de travail, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle. Il est établi sur la base du nombre d'agents employés sur emplois permanents au 31 décembre 2024, tout statut confondu a été présenté en Conseil communautaire au mois de mars 2025.

En regard des années précédentes, la structure de l'effectif par genre ne varie pas : les femmes représentent 73,74 % des effectifs toutes catégories confondues. L'âge moyen des agents s'est rajeuni à 38 ans contre 41,5 ans en 2023.

Concernant le déroulement de carrière des agents intercommunaux, 20 agents ont été mis en stage au cours de l'année 2024, dont 19 femmes.

En matière d'organisation du travail, on observe que le temps partiel (5% des postes), qu'il soit de droit pour élever un enfant de moins de 3 ans ou sur autorisation, a été sollicité en 2024 exclusivement par des femmes.

La formation continue d'être mise en avant par l'établissement et suivie par de nombreux collaborateurs lesquels ont pleinement conscience que la formation est nécessaire à chacun pour approfondir ses connaissances métiers, en acquérir de nouvelles et faire ainsi évoluer sa carrière professionnelle. Ainsi, en 2024, 435 jours de formation ont été suivis par 116 collaborateurs, dont 100 femmes. Le coût de la formation s'est élevé à 98 127 €, dont 82 327 € versés au titre de la cotisation CNFPT qui représente 1% de la masse salariale des agents en relevant.

Sur le plan des actions conduites par les services au cours de l'année 2024 pour favoriser l'égalité femmes/hommes, on peut citer à nouveau l'engagement au quotidien des intervenants de la Maison de Justice et du Droit, ainsi que les professionnels de l'enfance et de la petite enfance qui œuvrent auprès des plus jeunes pour faire tomber les stéréotypes ou encore la Direction des Affaires culturelles à travers de nombreux spectacles mis en scène ou joués exclusivement par des femmes.

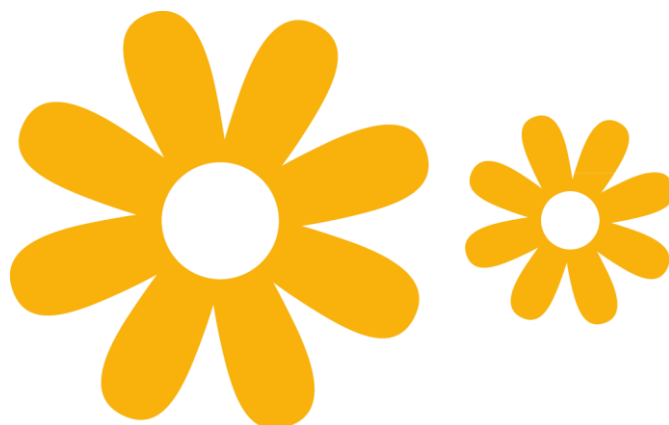
Action phare conduite en 2024 à l'attention de l'ensemble des agents de l'Agglomération par la direction des ressources humaines : quatre journées de séminaire autour de la thématique "Agir contre le harcèlement et les discriminations au travail et pour l'égalité femmes-hommes". 314 agents ont ainsi pu mener une réflexion collective et participative sur la définition et les critères de discrimination, ainsi que sur les principaux facteurs d'inégalités femmes-hommes.

Le plan d'actions sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes étant arrivé à son terme, un nouveau plan d'actions doit être établi.

### Directions impliquées

- ✓ Direction des services à la population
- ✓ Direction du développement économique et de l'emploi
- ✓ Direction de l'aménagement et du développement durable
- ✓ Secrétariat Général
- ✓ Direction des ressources humaines





## 4 - FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE CHAQUE CITOYEN

L'Agenda 2030 constitue aujourd'hui le cadre de référence des politiques publiques en matière de développement durable. Adopté par les Nations unies, il décline 17 Objectifs de développement durable (ODD) qui visent à « éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous ».

Selon la définition portée par les Nations unies — issue du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de 1987 — le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Cette définition souligne l'exigence d'un équilibre entre progrès économique, justice sociale et préservation de l'environnement.

En France, l'Agenda 2030 est décliné à l'échelle nationale et territoriale afin d'intégrer ces objectifs dans l'ensemble des politiques publiques. Cette approche transversale rappelle que la durabilité d'un territoire ne se limite pas à la transition écologique : elle repose également sur la cohésion sociale, l'égalité des chances et l'accès effectif de tous aux services essentiels.

Dans ce contexte, l'Agglomération place l'humain au cœur de son action publique. Elle agit pour garantir un accès équitable à la culture, aux loisirs, à l'éducation et aux opportunités d'insertion, en veillant à ce que chaque habitant — quels que soient son âge, sa situation sociale ou son état de santé — puisse développer ses capacités et participer pleinement à la vie du territoire.

Favoriser l'épanouissement de chaque citoyen, c'est ainsi construire un territoire plus inclusif, solidaire et résilient, où le développement durable se traduit concrètement par des actions au service du bien-être collectif et des générations futures.

## Accès à la culture pour tous



Le projet culturel « Récits de jeunesse », mené en partenariat avec la Scène nationale de l'Essonne, a permis à une dizaine de jeunes de l'École de la Deuxième Chance de participer à des ateliers d'écriture et à la création d'une courte pièce de théâtre.

Des éco-délégués des 2 lycées d'Étampes (Nelson Mandela et Geoffroy Saint-Hilaire) ainsi que des jeunes de la Mission Locale ont bénéficié de 20 heures d'ateliers autour des enjeux écologiques et de rencontres avec des entreprises locales engagées dans l'économie sociale et solidaire comme Le Potager du Télégraphe et la laverie/blanchisserie Val Emploi Service. Ce projet culturel a permis de sensibiliser des jeunes aux enjeux environnementaux et a abouti à la réalisation d'un film « L'éco-anxiété, selon la Gen Z » renforçant ainsi leur engagement citoyen.

### *Tournée de Poche des Concerts de Poche*

En partenariat avec les Concerts de Poche, une mini tournée avec l'accordéoniste Julien Bontemps a été organisée dans des structures éloignées de la culture, notamment le CADA d'Étampes, l'EPS Barthélémy Durand et l'EHPAD de Morigny, touchant environ 60 spectateurs. Cette démarche favorise l'accès à la culture pour tous.

### *Résidence du collectif "Sauf le dimanche"*

Le collectif « Sauf le dimanche » a mené une résidence artistique en immersion dans plusieurs EHPAD du territoire de l'Étampois Sud-Essonne, aboutissant à un spectacle de danse accessible à des publics souvent éloignés de la culture. Cette action contribue à lutter contre l'isolement et à promouvoir une culture inclusive.

### *Sensibilisation du public aux enjeux environnementaux et à l'inclusion à travers des œuvres sur l'écologie*

Deux spectacles programmés en 2025 adressés aux enfants comme aux adultes abordent directement les enjeux environnementaux. En intégrant des œuvres centrées sur l'écologie et de l'inclusion, le théâtre contribue ainsi à sensibiliser tous les publics aux enjeux écologiques. *Y'a plus qu'à* de la compagnie Scena Nostra et *Fila Fila Manani* duo chorégraphique bilingue langue des signes française.

### **Partenariats entre la direction culturelle et d'Établissement Public de Santé Barthélémy Durand**

En 2025, les partenariats engagés avec l'EPS Barthélémy Durand sont reconduits et consolidés. Celui initié en novembre 2024 entre la bibliothèque Diane-de-Poitiers et l'EPSBD se poursuit afin de favoriser l'égalité d'accès à la culture et à l'éducation. Les familles des patients continuent ainsi de bénéficier des séances hebdomadaires des *Racotines*, organisées chaque mercredi matin dans une salle d'animation dédiée, accompagnées par les éducatrices du service de périnatalité. Cette action pérennisée contribue à l'inclusion sociale des enfants et au soutien éducatif de familles souvent éloignées des dispositifs culturels.

Par ailleurs, le partenariat historique entre l'EPS Barthélémy Durand et le CINÉtampes, à l'origine du *Psyné-Club*, s'est maintenu en 2025. Les projections trimestrielles se poursuivent selon le format redéfini en 2024, avec la présence de l'équipe des films, favorisant les échanges entre résidents, public extérieur et professionnels du cinéma, et renforçant l'ouverture culturelle et le dialogue autour des œuvres cinématographiques.

### Mise en place d'une « handithèque » pour les centres de loisirs de l'Agglomération

En 2024, une « handithèque » a été créée et développée afin de renforcer l'accueil des enfants ayant des besoins spécifiques au sein des centres de loisirs. Ce dispositif a permis l'acquisition et la mise à disposition de matériels adaptés directement dans les structures (casques anti-bruit, fidgets, assises dynamiques, timers, couvertures lestées, supports visuels...). Ces équipements peuvent être utilisés au quotidien par les enfants en situation de handicap, comme par tout enfant pouvant en avoir besoin ponctuellement. En complément, un système de prêt de matériels a été mis en place, permettant aux centres de loisirs, mais également à d'autres services de l'Agglomération (conservatoire, études dirigées, etc.), d'accéder à des ressources spécifiques telles que des livres inclusifs, des jeux adaptés et du matériel sensoriel.

### Accès aux loisirs pour les enfants en situation de handicap



Dans le cadre de son engagement en faveur de l'inclusion des enfants en situation de handicap, la CAESE a signé plusieurs conventions de partenariats avec l'association AAPISE (Association d'Appui à la Participation, à l'Inclusion Sociale et Environnementale) œuvrant dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale depuis 1969 et l'association l'ESSOR.

Les actions concrètes menées sont les suivantes :

- **L'Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) Eric Tabarly** : Mise à disposition d'un espace sensoriel au sein de l'accueil de loisirs Éric Tabarly à Étampes.  
Les enfants de l'UEMA peuvent ainsi profiter de cet espace pendant les heures scolaires, tandis que les enfants du centre de loisirs y ont accès les mercredis et pendant les vacances.
- **L'Institut Médico- Educatif « La Feuilleraie »** : Dans le prolongement du partenariat entre l'ALSH de Valnay et l'IME La Feuilleraie, une immersion des agents d'animation au sein de l'IME a été mise en œuvre en 2025. Cette action s'inscrit dans la continuité de l'accueil hebdomadaire de quatre enfants de l'IME au centre de loisirs depuis plus d'un an, tous les mercredis matin.
- **Le Service d'Accompagnement Thérapeutique Educatif et Pédagogique de l'ESSOR** : Ce partenariat vise à sensibiliser les équipes d'animation des centres de loisirs aux troubles du comportement.

### Sensibilisation du public jeune à la découverte du monde des entreprises locales

Les ateliers de découverte du monde économique local à la mission locale sont depuis plusieurs années un succès portés par la CAESE. Ils ont, entre autres, été proposés en 2025 aux jeunes de l'EPNAK (Établissement Public National Antoine Koenigswarter, établissement qui accueille et accompagne des enfants, des adolescents et des adultes handicapés et contribue à leur insertion sociale et professionnelle) et aux étudiants du Lycée Geoffroy-Saint-Hilaire à Étampes. En tout, plus d'une quinzaine d'ateliers de découverte du monde économique local ont été proposés en 2025 et près de 200 jeunes ont ainsi découvert le monde économique de leur territoire.

### Dotations d'action territoriale (DAT) avec Break Poverty

Depuis 2022, la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud Essonne a noué un partenariat avec l'institut Break Poverty, association loi 1901 engagée dans la prévention de la pauvreté chez les enfants et les jeunes en France, et dans le développement de solutions innovantes visant à combattre le déterminisme social.

Dans ce cadre, l'Agglomération a instauré, en lien étroit avec Break Poverty, une Dotation d'Action Territoriale (DAT). Ce dispositif a pour objectif de fédérer les entreprises locales et les acteurs publics autour des associations dont les projets ont été sélectionnés., reposant sur le principe du mécénat social, la DAT se s'articule autour de trois axes prioritaires : le soutien à la petite enfance et à la parentalité, la prévention du décrochage scolaire et l'accès au premier emploi.

Cette Dotation d'Action Territoriale, qui est une véritable *success story* parmi la quarantaine de DAT déployées à l'échelle nationale, se distingue par la multiplicité des acteurs engagés : en plus de la CAESE, 16 entreprises locales, 2 groupes nationaux et 12 communes se sont engagées pour la jeunesse. Les 12 communes ont apporté leur concours à travers l'octroi de subventions exceptionnelles.

La mise en œuvre de cette DAT s'est appuyée sur un calendrier progressif et très bien suivi qui a permis de structurer la démarche et lancer au mois de septembre 2025 la deuxième année de suivi des projets associatifs. L'année 2025 a également servi à préparer la levée de fonds de l'année 2026. Pour rappel 130 000 euros ont été collectés sur les 3 ans du projet et sur les 7 associations sélectionnées, 6 associations ont commencé leur projet en année 1, la septième a pu commencer le sien cette année suite à l'attribution d'un don de la Fondation EDF. En tout, 400 personnes ont été accompagnées : 353 enfants et jeunes plus 47 parents et professionnels.

### Convention avec Initiative Essonne



La CAESE s'engage activement en faveur de la création, du développement et de la transmission des entreprises dans le cadre de la convention de partenariat qu'elle a nouée avec Initiative Essonne. Cette association adossée à Initiative France - 1er réseau national de soutien aux entrepreneurs – œuvre au dynamisme économique local.

Grâce à une cotisation annuelle de 0,20 euros par habitant de la CAESE, l'association Initiative Essonne assure les missions suivantes :

Le financement des projets de création, de reprise et de développement d'entreprises, y compris dans le secteur de la santé, par le biais de prêts d'honneur. Ces prêts personnels à taux zéro, accordés sans garantie, peuvent atteindre 25 000€ pour une création d'entreprise, 70 000€ pour une reprise et 75 000 € pour un projet de développement. Ces prêts d'honneur constituent un levier déterminant pour faciliter l'accès des porteurs de projet aux financements à crédit.

L'accompagnement des entrepreneurs par une analyse approfondie de la viabilité économique et financière de leurs projets, tout en mobilisant les compétences économiques locales afin de sécuriser et renforcer leur démarche.

Au cours de l'année 2025, sur les 21 projets accueillis, 8 ont été accompagnés et 8 ont été validés en comité pour 181 000 € de prêts d'honneur favorisant la création ou le maintien de 28 emplois.

### Plateforme du réemploi

La CAESE a initié une réflexion autour des enjeux du réemploi avec les professionnels du bâtiment du territoire. Ainsi, un premier atelier d'échanges a eu lieu le 23 septembre 2025 à l'Hôtel d'Agglomération. Cette rencontre avait pour objet de sensibiliser les entreprises du secteur de la construction à l'existence de plateformes de réemploi de matériaux de construction, de partage autour des solutions existantes sur le territoire et de contraintes juridiques liées au développement de ce domaine d'activité.

La CAESE suit par ailleurs la démarche portée par le Parc naturel régional du Gâtinais français sur le projet de création d'une plateforme physique sur le territoire du Parc dont la perspective de lancement de l'outil serait en 2028.

## Entreprises à la rencontre de vos voisins – Rencontre sur le thème de la RSE

La direction du développement économique porte un évènement annuel labellisé par la Chambre de Commerce et déployé par toutes les EPCI de l'Essonne sur la même thématique. En 2025, le sujet était la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). L'angle choisi par la CAESE pour ce thème pouvant être vaste était le suivant : *Innover local, agir responsable*.



Cette rencontre réalisée sur le site de l'entreprise Smurfit Westrock, s'est conclue par une visite de l'entreprise, historique du territoire car implantée depuis 100 ans. Une centaine de partenaires étaient présents à cet évènement en juin 2025. Le choix de cette entreprise étant particulièrement plébiscité au regard de son implication dans les démarches d'innovation et de prise en compte de la totalité de la chaîne du cycle de vie des produits créés. Les entreprises présentes ont été sensibilisées à la démarche RSE et ont eu l'occasion de jouer sur le thème à travers un quizz donnant aux gagnants la chance de découvrir un panier garni avec des produits locaux.

## Salon avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne



Les 7 et 8 novembre 2025 la deuxième édition du Salon « A la rencontre des artisans et des métiers d'art du territoire et du Sud-Essonne » a accueilli à Étampes 1300 visiteurs dont 500 publics scolaires.

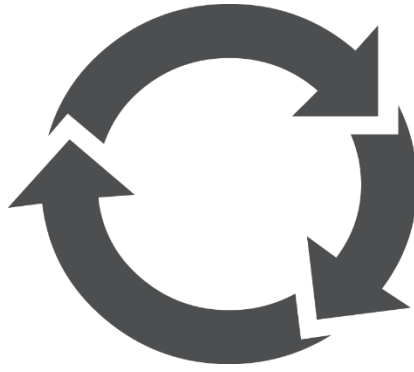
Durant ce salon, 26 artisans étaient présents pour mettre en avant leur savoir-faire. De nombreux partenariats scolaires ont été établis, avec le Centre d'information et d'Orientation d'Étampes, l'AFPA de Lardy ou le CFA bâtiment de Brétigny sur Orge

Les artisans ont présenté des métiers aussi variés que la restauration de jeux anciens et papiers, luthier, ornemaniste, staffeurs représentants du compagnonnage, tourneur sur bois, dentellières etc. L'objectif était de mettre en lien les artisans des métiers d'art avec les jeunes afin de susciter des vocations et de développer l'apprentissage et/ou l'emploi dans ces filières.

### Directions impliquées

- ✓ Direction des affaires culturelles
- ✓ Direction des services à la population
- ✓ Direction des ressources humaines
- ✓ Direction du développement économique et de l'emploi

Accusé de réception en préfecture  
091-200017846-20260413-CA-DEL-2026-45-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026



## 5 - CONTRIBUER A UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Les Nations unies définissent, à travers l'Objectif de développement durable n°12 de l'Agenda 2030, les « modes de production et de consommation responsables » comme la nécessité de « faire plus et mieux avec moins », en dissociant la croissance économique de la dégradation de l'environnement, en améliorant l'efficacité de l'utilisation des ressources et en promouvant des modes de vie durables. Il s'agit notamment de réduire significativement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et le réemploi, tout en encourageant des pratiques durables tout au long des chaînes de valeur.

En France, cette ambition se traduit par un cadre législatif exigeant qui place la prévention au sommet de la hiérarchie des modes de traitement des déchets (article L. 541-1 du Code de l'environnement). La Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) renforce cette dynamique en structurant la transition vers une économie circulaire, en luttant contre le gaspillage et en généralisant progressivement le tri à la source des biodéchets. Le Plan national de prévention des déchets 2021-2027 et sa déclinaison régionale fixent des objectifs ambitieux en matière de réduction, de valorisation et de réemploi.

Au-delà des obligations réglementaires, ces orientations traduisent une transformation progressive de nos modèles de développement. Produire moins de déchets, mieux valoriser les ressources, privilégier les circuits de proximité et encourager des pratiques plus responsables constituent autant de leviers pour concilier performance économique, préservation de l'environnement et qualité de vie.

Dans ce cadre, l'Agglomération s'engage activement pour accompagner l'évolution des pratiques, tant au sein de son organisation que sur l'ensemble du territoire. Par ses actions de prévention, de sensibilisation, de structuration des filières locales et par son exemplarité en matière de gestion des déchets, elle contribue à ancrer durablement des modes de production et de consommation plus responsables au service d'un développement territorial soutenable.

## Le Projet Alimentaire Territorial (PAT)



En 2024, le programme d'action du PAT sud-Essonne a été labellisé en niveau 2. Il porte maintenant sur deux thématiques : La restauration collective et la lutte contre la précarité alimentaire. La labellisation de niveau 2 reconnaît un Projet Alimentaire Territorial bien ancré sur son territoire, avec un diagnostic déjà réalisé, des actions déjà mises en place et un comité de pilotage établi.

En fin d'année 2024, la DRIAIF a informé les porteurs de PAT d'Ile-De-France de la publication d'un appel à projets permettant l'obtention de subventions pour soutenir les démarches franciliennes. Le PAT sud-Essonne ayant été labellisé, il a pu répondre à l'appel à projet et être lauréat sur un programme d'action 2024-2027 reprenant les grands thèmes de la labellisation. Ce financement permet notamment de co-financer le coordinateur du projet alimentaire territorial, et l'étude sur l'opportunité de réaliser une cuisine centrale approvisionnée par des produits locaux pour les EPCI du PAT Sud-Essonne.

La première phase de diagnostic de cette étude a été livrée en fin d'année 2025 après une prise d'informations auprès des divers élus du territoire pour connaître les volumes et nombre de repas pour l'enfance, la petite enfance, et le portage de repas à domicile. Ces résultats ont mis en exergue le fait que le volume de repas pouvant être pris en compte s'avère assez important pour envisager une cuisine de restauration collective à l'échelle locale. L'année 2026 doit donc permettre de travailler ces divers scénarios à proposer aux élus du territoire.

Cette année a également été une année de transition pour la gouvernance du projet alimentaire territorial. En effet, après une coordination du PAT par la Communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix, puis par la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne, le portage du projet est passé dans les mains de la Communauté de communes Entre Juine et Renarde.

### Les paniers gourmands du territoire, une mise en avant du savoir-faire local

Les paniers gourmands proposés par l'office de tourisme de l'Étampois Sud-Essonne ont pour vocation de valoriser les produits du terroir local, en mettant notamment à l'honneur le cresson de Méréville et les Confitures de l'Atelier, nommée Meilleur Confiturier de France 2024. Depuis 2019, la commercialisation des paniers gourmands connaît une progression régulière, avec une hausse marquée de 64 % en 2025 par rapport à 2024.

Ces ventes en hausse s'expliquent notamment par le travail de valorisation des produits locaux mené par les offices de tourisme. Cette valorisation entend souligner les vertus des circuits courts de consommation et faire découvrir le savoir-faire gastronomique du sud de l'Essonne. Très prisés à l'occasion de fêtes telles que la fête des mères, des pères, des grands-mères, la Saint-Valentin et surtout Noël, ils séduisent principalement une clientèle d'actifs et de retraités.

### Marché des producteurs et artisans d'art 2025

Le marché des producteurs et artisans d'art locaux, organisé pour sa 7<sup>e</sup> édition, s'est tenu le samedi 26 avril 2025 devant l'office de tourisme d'Étampes. Cet événement avait pour objectif de mettre en valeur les savoir-faire et les produits du territoire à travers 11 stands, réunissant 6 producteurs locaux installés à l'extérieur et 5 artisans d'art installés à l'intérieur.

Pour cette édition 2025, le format a évolué avec des horaires volontairement raccourcis, le marché n'ayant plus lieu sur une journée complète mais uniquement sur la matinée. Malgré ce temps d'ouverture réduit, la fréquentation a été en nette hausse : 350 visiteurs ont été comptabilisés, contre 270 visiteurs en 2024, témoignage de l'intérêt croissant du public local pour ce rendez-vous attendu et pour la mise en avant des circuits courts.

Les producteurs et artisans d'arts locaux étaient quant à eux très satisfaits d'avoir participé à cet évènement qui leur a permis d'aller à la rencontre des consommateurs et d'effectuer de nombreuses ventes.

Cet évènement sera donc reconduit pour une 8ème édition en 2026.

### Rapport annuel d'activités 2024 de la CAESE sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers et assimilés pour la ville d'Étampes et avec les syndicats



Le rapport annuel 2024 du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés présente un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet, à savoir l'organisation opérationnelle du service de collecte et de l'élimination, les tonnages traités et le coût du service public ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, avec pour objectif, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets.

Le RPQS concernant la gestion des collectes de la commune d'Étampes a fait l'objet d'une présentation en Commission consultative des services publics locaux le 5 novembre 2025.

L'ensemble de ces coûts à un impact important dans le coût global par rapport aux divers postes attribués au service, à savoir : la pré-collecte, collecte et le coût de traitement des déchets qui interviennent dans le calcul de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Pour 2024 le coût du service a été de 3 592 529 permettant un coût par habitant de 135 euros pour une population de 26 529 habitants. Le coût du service par habitant par an s'élevait à 137 euros en 2023.

L'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne a délégué sa compétence collecte et traitement des déchets auprès de 5 syndicats sur 36 communes du territoire.

L'ensemble des rapports des syndicats sont disponibles sur leurs sites internet respectifs.

### Actions de sensibilisation sur le thème des déchets et de l'environnement



La CAESE met en œuvre, chaque année, des animations à destination du public. Elle dispose d'un catalogue d'animations sur le thème des déchets à l'attention des scolaires et accueils de loisirs, et sensibilise le grand public à travers des stands et des ateliers divers.

#### *Ateliers avec les scolaires*

Durant l'année 2025 et comme chaque année, les écoles de la ville d'Étampes ont bénéficié d'animations diverses : ateliers papier recyclé, jouets, musique verte, Qu'est-ce qu'un déchet ? et compostage. Au total, plus de 400 enfants ont participé à des ateliers. Toutes ces animations ont été faites avec l'association Connaître et Protéger la Nature (CPN) Val de Seine. Des ateliers dans les accueils de loisirs ont également pu être réalisés comme à Pussay par exemple pour un atelier musique verte ou à Saclas.



### Stands de sensibilisation et animations tout public



En 2025, la Direction aménagement et développement durable a tenu comme chaque année, un stand de sensibilisation lors de la Foire de l'Essonne Verte. Pour cette édition, elle a créé un jeu destiné aux enfants, intitulé « Les petits éco-héros ».

Le principe du jeu consistait à piocher une carte illustrée et à identifier le panier correspondant au déchet représenté. Quatre paniers étaient disponibles : le rouge pour les ordures ménagères, le jaune pour les emballages, l'orange pour les biodéchets et le vert pour le verre.



Une fois le tri effectué, les enfants devaient viser le panier correspondant à l'aide de trois balles. Chaque enfant disposait de trois essais. Tous les enfants participants ont reçu un petit lot. Ce jeu a permis à 109 aux enfants, ainsi qu'aux adultes participants, de mieux comprendre le tri des déchets.

### Expérimentation de la collecte des biodéchets en apport volontaire

Depuis le 1er juillet 2024, la ville d'Étampes a lancé une opération de collecte des biodéchets, en conformité avec la loi AGECE (loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire), qui impose aux collectivités d'instaurer une collecte séparée des biodéchets à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cette initiative, pilotée par la Communauté d'Agglomération, vise à optimiser la gestion des déchets et réduire l'empreinte carbone de la ville.



Ainsi, depuis juillet 2024, les habitants de la résidence de la Croix de Vernailles et des quartiers Saint-Gilles et centre-ville disposent de 13 points de collecte de biodéchets sous forme d'abri-bacs, collectés une fois par semaine. Ces équipements, fabriqués à partir d'acier 100 % recyclé et garantis 100 % recyclables, ont été progressivement déployés en 2025. Ce déploiement se poursuivra en 2026 pour améliorer le maillage du territoire. Entre juillet 2024 et décembre 2025, 3,6 tonnes de biodéchets ont été collectées. Ces déchets alimentaires, collectés séparément des autres ordures ménagères, sont acheminés vers une unité de méthanisation où ils sont transformés en biogaz et en fertilisant organique. Ce processus permet de produire de l'énergie renouvelable tout en contribuant à la réduction de la pollution. L'objectif de cette initiative est également de sensibiliser les habitants à la réduction des déchets organiques et à leur valorisation en circuit court.

Par ailleurs, huit commerçants de la ville se sont portés volontaires pour expérimenter le tri des déchets alimentaires.

**12** CONSOMMATION  
 ET PRODUCTION  
 RESPONSABLES

 37 composteurs  
 fournis pour des  
 habitats  
 individuels

 49 personnes  
 formées

### Le compostage individuel et collectif

Depuis 2018, la CAESE forme les habitants du territoire et offre des composteurs aux étampois. Cette année, ce sont 37 composteurs qui ont été distribués et plus de 49 personnes qui ont été formées au compostage individuel via la formation « Tous au compost » dispensée par l'apprenti maître-composteur de la CAESE.

### Compostage dans les écoles et centres de loisirs

L'année 2024 a été l'année de préparation à la reprise par l'Agglomération de la gestion du tri des déchets alimentaires dans les écoles. Depuis décembre 2024, 20 bacs de 120 L ont ainsi été distribués, avec l'objectif de collecter les biodéchets une fois par semaine, permettant de recueillir jusqu'à 2 280 L de biodéchets. Cette année, la collecte a permis de collecter plus de 21 tonnes de biodéchets, suscitant une satisfaction globale au sein des écoles.

### Déploiement des colonnes aériennes en centre-ville

L'Agglomération a déployé en centre-ville d'Étampes 18 points d'apport volontaire aérien afin d'améliorer la qualité de tri des emballages en centre-ville. Les camions de collecte des emballages qui circulaient en centre-ville étaient systématiquement déclassés en centre de tri, dégradant les ratios de collecte d'emballage. Depuis cette évolution, ils sont maintenant acceptés. Par ailleurs, l'évolution des collectes en porte à porte en centre-ville et dans le quartier Saint-Gilles nécessitait d'améliorer la dotation en point d'apport volontaire pour les ordures ménagères. De nombreux dysfonctionnements ont malheureusement impacté le début de la mise en place de cette expérimentation, mais le renouvellement du parc avec des équipements plus grands devrait améliorer la collecte et le volume capté.



### Exemplarité de l'Agglomération : La stratégie de gestion des déchets

**12** CONSOMMATION  
 ET PRODUCTION  
 RESPONSABLES


Afin de développer le tri des emballages au sein de la CAESE, une étude a été effectuée au sein de l'ensemble des bâtiments afin qu'ils soient dotés d'équipements nécessaires à la collecte de ces déchets en 2023. Une première phase de déploiement a été réalisée en 2024. En 2025 et dans le cadre du Bilan des émissions de gaz à effet de serre, il a été identifié la nécessité de préparer une stratégie d'exemplarité en matière de gestion des déchets que ce soit les piles, les biodéchets, les emballages, ou les cartouches d'encre.

## Recyclerie éphémère



Du 27 août au 20 septembre 2025 s'est tenue la Ressourcerie Ephémère à Guinette, évènement sur 4 semaine qui réunit les familles depuis 2018. Mise en place et animée par la Recyclerie du Gâtinais, cette action est cofinancée par les bailleurs les Résidences Yvelines-Essonne, l'Union Européenne, la sous-préfecture d'Étampes et la CAESE. L'objectif est de promouvoir la réduction des déchets et la valorisation des objets du quotidien.



La Ressourcerie Ephémère s'est tenue dans un logement situé au cœur du quartier de Guinette et a proposé à la vente une variété d'articles de seconde main allant des meubles aux vêtements, en passant par les équipements électroniques et des jeux pour enfants à des prix très abordables. Cette opération a généré 1 517 € de recettes contre 679 € l'an dernier.

En parallèle de la vente, 7,98 tonnes d'objets ont été collectés directement sur place.

Enfin, la Recyclerie a animé chaque jour des ateliers à destination des habitants, notamment des ateliers de réparation de vélos, de fabrication de produits ménagers, de végétalisation, de sensibilisation au tri etc., afin de valoriser le réemploi et la sensibilisation aux déchets. Cette dimension de l'action renforce le lien social et encourage une démarche citoyenne active.

## Foire de l'Essonne verte

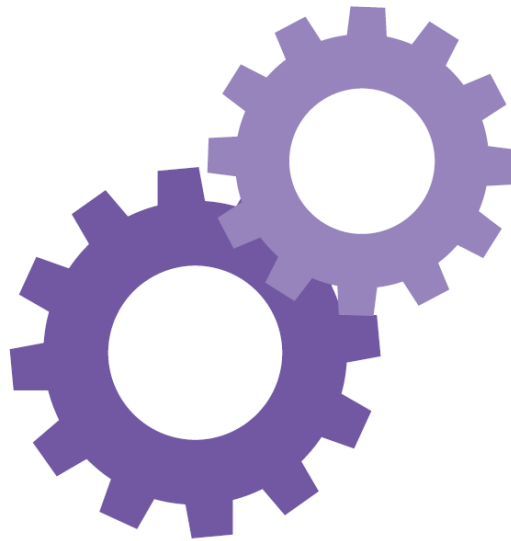


La Foire de l'Essonne verte s'est déroulée du 13 au 15 juin 2025 à l'île de loisirs d'Étampes pour sa 76<sup>e</sup> édition. Cette année, l'Agglomération a fait le choix de donner toujours plus de place aux artisans locaux et aux agriculteurs et en donnant des moments encore plus festifs en soirée. Ainsi, un concert organisé le samedi soir a mis en valeur un groupe local de musique, et a ainsi favorisé l'idée d'une Foire pour tous les âges ! Par ailleurs, comme chaque année ce sont plus de 80 exposants qui sont venus présenter leurs produits et projets à quelques 10 000 visiteurs en ce long week-end. Des ateliers et animations ont ponctué ces trois jours de festivités où les visiteurs ont pu apprécier les produits locaux en tentant de gagner un « Panier Gourmand » et (re)découvrir les nombreuses facettes du métier d'agriculteur.

### Directions impliquées

- ✓ Direction de l'aménagement et du développement durable
- ✓ Direction de la communication
- ✓ Direction des affaires culturelles
- ✓ Direction des services à la population

Accusé de réception en préfecture  
091-200017846-20260413-CA-DEL-2026-45-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026



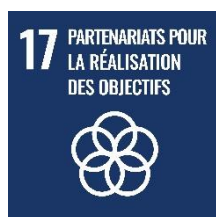
## 6 - PROCESSUS PARTICIPATIFS, GOUVERNANCE ET EVALUATION

Conformément aux 17 Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030, l'Agglomération organise ses projets et ses stratégies pour concilier performance territoriale, inclusion sociale et préservation des ressources. Les ODD rappellent que le développement durable repose à la fois sur la qualité des services publics, la participation citoyenne et la planification à long terme — autant de principes appliqués dans les processus décisionnels et les dispositifs de gouvernance de l'Agglomération.

Les projets et initiatives locales s'inscrivent ainsi dans une logique de co-construction avec les élus, les partenaires institutionnels et les habitants, afin de répondre aux besoins présents tout en anticipant les enjeux des décennies à venir. Cette approche permet de structurer les interventions, d'articuler les stratégies et d'évaluer les impacts, tout en garantissant que les choix du territoire sont alignés avec les priorités nationales et les objectifs globaux de développement durable.

Dans ce cadre, l'Agglomération s'appuie sur des dispositifs stratégiques et des projets concrets, allant de la contribution au SDRIF-E et l'élaboration du Projet de territoire 2024-2034, à la Convention Opération de Revitalisation de Territoire, la mise en œuvre du Schéma de cohérence territorial valant Plan Climat Air Énergie Territorial, ou encore le Projet Partenarial d'Aménagement de la RN 20, les stratégies de mobilités douces et la démarche de budget vert. Ces actions visent à garantir des infrastructures et des services durables, tout en plaçant la participation citoyenne et l'expertise locale au cœur des décisions.

## Contribution au SDRIF-E



L'aménagement du territoire de la Région Île-de-France est régi par un Schéma Directeur appelé SDRIF. Datant de 2013, la Région a initié sa révision pour le faire évoluer vers un Schéma Directeur avec une portée Environnementale avérée, autrement appelé SDRIF-E. Sa révision débutée en 2021, le SDRIF-E a été adopté par la délibération du Conseil régional le 11 septembre 2024, puis approuvé, après avis du Conseil d'État, par le décret n° 2025-517 du 10 juin 2025.

Ce document détermine l'aménagement de la région d'ici à 2040 et est donc opposable aux documents d'urbanisme locaux.

Pour rappel, ce document définit les orientations concernant l'occupation des sols franciliens, afin d'encadrer la croissance urbaine et favoriser le rayonnement international de la région. L'objectif est de garantir un cadre de vie de qualité aux Franciliens à l'horizon 2050.

La Région Île-de-France a pour cela choisi d'orienter sa stratégie de gouvernance territoriale en fonction de trois principes : le Zéro artificialisation nette (ZAN), le Zéro émission nette (ZEN), et l'économie circulaire, mettant ainsi l'accent sur les problématiques environnementales.

La révision du SDRIF-E s'est faite sur la base d'une large concertation, pour laquelle la CAESE avait transmis ses attentes en 2022, en 2023 puis lors de l'enquête publique de 2024.

Ce document maintenant prescriptif est l'outil majeur qui doit cadrer les documents d'urbanisme locaux que ce soit les Plan locaux d'urbanisme ou la démarche de SCoT-AEC en cours d'élaboration pour l'Agglomération.

### Le projet de territoire 2024-2034



Fruit de deux ans de travail pour imaginer un futur désirable pour le territoire, le projet de territoire a fait l'objet d'une délibération le 18 décembre 2023.

L'armature du projet de territoire est construite autour de 3 grandes ambitions articulées avec 9 axes prioritaires décomposés en 30 actions opérationnelles.

Ce document a pour vocation - au regard du diagnostic mené - : de mettre en avant les forces et les faiblesses identifiées sur le territoire, de rendre lisibles les évolutions à mettre en œuvre pour répondre aux défis des 10 prochaines années, de rendre plus attractif le territoire et lui apporter de la résilience face aux enjeux climatiques et sociétaux.

Afin d'apporter un regard objectif sur le chemin parcouru par l'Agglomération pendant ces 10 ans, un travail a été mené pour créer une série d'indicateurs permettant de mesurer les avancées du projet. Une présentation des avancées de la démarche et des indicateurs a été organisée à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2025 pour présenter les évolutions et chiffres de 2024.

Par ailleurs, ce projet de territoire reste la trame du plan pluriannuel d'investissement qui doit contribuer à éclairer les arbitrages budgétaires et les priorisations à porter pour répondre aux volontés politiques portées.

## Convention Opération de Revitalisation de Territoire



L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) a été créée par l'article 157 de la loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN). Cette Opération a pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et locaux commerciaux ou artisanaux, ainsi que le tissu urbain de ce territoire afin notamment d'améliorer son attractivité, lutter contre la vacance et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

Une seule ORT est possible à l'échelle d'un territoire intercommunal. Ainsi, la CAESE accueillant deux dispositifs (ACV et PVD, déclinés dans les paragraphes ci-dessous), l'Agglomération a adopté le 18 décembre 2023, une convention cadre unique dite « chapeau ».

Cette convention dite « chapeau » permet diverses évolutions des périmètres d'intervention des projets Action cœur de ville et Petites ville de demain, et l'opportunité d'en intégrer de nouveaux afin d'assurer une articulation.

Cette convention précise les orientations globales en lien avec les enjeux de l'Agglomération et les modalités de gouvernance.

Par ailleurs, l'Agglomération a souhaité inscrire deux thématiques transversales dans la convention dont le volet mobilité. Cette thématique permet de rapprocher les enjeux liés au schéma directeur cyclable de l'Agglomération aux enjeux des communes inscrites dans le périmètre de l'ORT et de bénéficier de temps privilégiés avec les communes pour en échanger sur l'année 2025.

Il faudra par ailleurs, prendre en compte dans le cadre du projet d'aménagement stratégique et sa déclinaison dans les supports du SCoT-AEC les enjeux réglementaires qui s'y rapportent.

### *Projet Action Cœur de Ville (ACV)*

Le plan national Action Cœur de Ville répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire.

Plusieurs instances se sont déroulées au cours de l'année 2025 afin de faire un état des avancées des projets en cours. Ces projets sont inscrits dans la convention qui court jusqu'en 2026, c'est notamment le cas de l'avancement de la gestion des biens communaux vacants, du projet de centre de santé pluridisciplinaires, des enjeux touristiques et patrimoniaux, des enjeux de mobilités et notamment de mobilité cyclable et des enjeux démographiques avec l'extension de l'école André Buvat.

### *Programme Petites Ville de Demain (PVD)*

Le dispositif PVD vise à soutenir les villes de moins de 20 000 habitants sur la période 2020-2026. Il permet aux communes lauréates de concevoir et concrétiser leurs projets de redynamisation de centre-ville autour des thématiques transversales de la mobilité, de l'habitat, de la transition écologique ou encore de l'emploi.

La commune d'Angerville, est lauréate du dispositif depuis 2023. Ainsi, en 2025, les actions inscrites dans le programme d'actions se sont poursuivies tant dans l'amélioration du centre-ville, avec la réfection des places du centre-ville ayant vocation à contribuer à la redynamisation du centre-ville, la création d'un « corridor écologique », et la poursuite de la végétalisation en centre-ville, le lancement de l'élaboration d'un atlas de la biodiversité, la poursuite de la mise en œuvre de solutions de mobilité douces.

### Programme Villages d'Avenir

Dernier né des dispositifs de l'État pour accompagner le développement des communes de moins de 3 500 habitants, plusieurs communes de l'Agglomération sont lauréates : Abbéville-la-Rivière, Authon-la-Plaine, Chalou-Moulineux, Fontaine-la-Rivière, Le Mérévillois, Mérobert, Plessis-Saint-Benoist, Pussay et Saint-Escobille.

Par ce biais, l'État, via l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) participe et accompagne les projets communaux sur le volet ingénierie.

En 2025, la commune de Chalou-Moulineux a été accompagnée pour la concrétisation de son projet de tiers-lieux *la Maison d'Henriette*. Par ailleurs, la commune de Châlo-Saint-Mars a été soutenue pour tenter de trouver des solutions pour la restauration scolaire du regroupement pédagogique intercommunal.

### Une démarche de budget vert qui se poursuit

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 et son décret d'application a introduit pour les collectivités de plus de 3 500 habitants une nouvelle « annexe environnementale des collectivités locales » dans les documents budgétaires à savoir « le budget vert ».

Ce document doit permettre de valoriser et de classer les dépenses d'investissement réalisées ou prévues au BP selon leur impact sur l'environnement en déterminant le caractère neutre/favorable ou défavorable par rapport à 6 axes environnementaux définis :

- Atténuation du changement climatique ;
- Adaptation au changement climatique et prévention des risques technologiques ;
- Gestion durable de la ressource en eau ;
- Économie circulaire et gestion des déchets ;
- Prévention des pollutions de l'air et des sols ;
- Préservation de la biodiversité et des espaces naturels, agricoles et forestiers.

La mise en œuvre est progressive et se déploie petit à petit sur les axes identifiés ci-dessus tant dans le budget primitif que dans le compte administratif.

Ce travail, doit permettre à terme l'analyse des dépenses aux diverses étapes budgétaires, et de pouvoir apporter un regard sur les choix budgétaires sous le prisme des enjeux écologiques.

### Projet Partenarial d'Aménagement de la RN 20 (PPA RN20)

La RN 20 traverse des territoires très divers du nord au sud de l'Essonne sur une cinquantaine de kilomètres et supporte des fonctions multiples : transit, notamment poids lourds, cabotage et desserte, transports collectifs... Elle est à la fois une source de nuisances et une infrastructure essentielle pour ces territoires.



L'État, la Région, le Conseil départemental de l'Essonne, l'EPFIF, 4 intercommunalités et 26 communes partagent des convictions qui les ont amenés à se réunir dans ce contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) pour la RN 20, en définissant des actions à mener pour imaginer son évolution.

Une convention de groupement de commandes, co-financée par le Département de l'Essonne et les intercommunalités signataires a été corédigée afin de cadrer le travail du groupement de bureaux d'études sélectionné par le Département de l'Essonne et représenté par AUC pour porter ce projet. Cette convention s'appuie sur 4 missions permettant de travailler la cohérence de cette dorsale du nord au sud.

Dans le cadre de la convention, un travail de recensement des projets et enjeux en lien avec la RN20 a été initié par le prestataire AUC et poursuivi tout au long de l'année 2025.

Cette année, la co-présidence du PPA a été assurée par la Communauté Paris Saclay (CPS). Un COPIL a été organisé le 8 décembre 2025, pour faire le point sur les avancements de l'année, les résultats du bureau d'études et soulever les craintes sur la capacité de financement du projet. Ainsi une démarche de lobbying est en cours auprès des services de l'Etat et de la Région pour ouvrir de nouvelles perspectives de financements.

En 2026, une nouvelle présidence sera établie pour assurer une gouvernance au PPA et permettant de poursuivre les engagements collectifs.

### L'Agglomération se mobilise par la mise en œuvre d'un schéma directeur des mobilités douces



Dans la continuité de l'adoption du Projet de Territoire, l'Agglomération a créé un poste de chargé de mission mobilité qui doit porter l'ensemble des enjeux liés à la mobilité au sein de l'Agglomération.

C'est dans ce cadre que l'Agglomération a candidaté au Programme AVELO3, porté par l'ADEME. Ce programme permet aux lauréats de bénéficier d'aides et de subventions pour la réalisation de projet en lien avec les politiques cyclables.

Défini en quatre axes, ce programme a permis à l'Agglomération d'obtenir 154 700 euros sur 36 mois répartis comme suit :

- Axe 1 – Développement d'une stratégie d'aménagements cyclables : 33 000 euros (dont le schéma directeur cyclable de la CAESE s'intègre dans cet axe).
- Axe 2 – Expérimentation de services vélo : 50 000 euros
- Axe 3 – Animation et promotion de politiques cyclables : 22 200 euros
- Axe 4 – Recrutement d'un chargé de mission « vélo » : 49 500 euros

Dans ce cadre un rapport d'avancement a été élaboré afin de présenter les actions mises en œuvre dans le cadre du programme de financement en fin d'année 2025.

Fin 2024, le bureau d'études devant accompagner l'Agglomération pour la réalisation de son Schéma Directeur Cyclable (SDC) a été sélectionné. Divisée en trois phases de travail (Diagnostic, élaboration de scénarios, définition du plan d'actions), la procédure devrait durer entre 13 et 18 mois.

En 2025, les deux premières phases du Schéma Directeur Cyclable (SDC) ont été étudiées présentées et validées. La phase de diagnostic, comprenant un état des lieux de la pratique du vélo sur le territoire ainsi qu'une étude des pôles d'attraction, a été présentée en comité de pilotage (COPIL) le 9 avril 2025. La phase d'élaboration des scénarios, visant à explorer les axes susceptibles d'être intégrés au SDC, a quant à elle été validée en COPIL le 15 octobre 2025. La phase de définition du plan d'actions a débuté en novembre 2025 avec un travail autour des services vélos, notamment le stationnement.

En cours d'année 2026, après les élections municipales, le Schéma Directeur Cyclable (SDC) devrait être adopté en Conseil communautaire pour en faire un outil opérationnel.

### Schéma de cohérence territorial valant plan climat air énergie territoire

Le Schéma de Cohérence Territorial valant plan climat air énergie (SCoT-AEC) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un territoire, détermine l'organisation spatiale et les grandes



orientations de développement d'un territoire. Outil stratégique pour le territoire, il assure la liberté d'organiser son développement dans le respect du SDRIF-E et des autres documents supra-communaux de planification et d'urbanisme qui s'imposent à lui.

Il vise à assurer les conditions d'une planification durable du territoire, prenant en compte à la fois les besoins des habitants, les ressources du territoire et conjugue les dimensions sociales, économiques et environnementales (dont la gestion de l'espace et la lutte contre l'artificialisation des sols). La première étape a consisté à rencontrer l'ensemble des maires du territoire en 2023.

Par arrêté préfectoral du 25 avril 2024, le Préfet de l'Essonne a validé le périmètre d'application du futur SCoT-AEC permettant à l'Agglomération de délibérer, le 17 juin 2024, la prescription d'élaboration du premier SCoT-AEC du territoire faisant office de point de départ de la procédure. Dans ce cadre, le groupement de bureaux d'études devant accompagner l'Agglomération dans l'élaboration de son SCoT-AEC a été sélectionné en décembre 2024 et présenté le 29 janvier 2025.

### *2025, l'année de réalisation du diagnostic territorial*

Validé le 22 septembre en Conseil Communautaire, la construction de ce document a été réalisée via des échanges réguliers au sein de l'équipe projet et rythmée par différentes réunions et/ou événements. Ainsi, l'année 2025 a été jalonnée, par des rencontres avec les partenaires, les EPCI voisins, des temps privilégiés avec les élus que ce soit dans le cadre d'une démarche d'intelligence collective regroupement l'ensemble des élus communautaires, ou par petits groupes.

Enfin, dans le cadre d'une démarche d'acculturation des citoyens, des interventions en classe dans le cadre du programme de géographie des 3<sup>èmes</sup> ont été menées et un jeu participatif a été réalisé pour échanger sur les enjeux du territoire avec les citoyens tout au long de la Foire de l'Essonne Verte. A cette occasion, le stand de concertation publique mis en place pour interroger le grand public sur le territoire a permis à 21 familles de se prêter au jeu et ont échangé sur leur vision du territoire, au quotidien et pour le futur.

### *2025, l'année du démarrage du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)*

La fin d'année 2025 a vu la réalisation de plusieurs réunions d'introduction de la démarche PAS qui est la formalisation du projet politique de l'Agglomération. Plus de la moitié des communes ont été représentées lors du second séminaire ouvert aux élus locaux le 12 novembre 2025. Alimenté par les grands enjeux identifiés dans le diagnostic, le séminaire a été synthétisé au sein d'un « Livre Blanc », présenté par le bureau d'études lors de la Conférence des Maires du 1<sup>er</sup> décembre.

Les travaux se poursuivront tout au long de l'année 2026 avec une phase de concertation importante pour les usagers, les partenaires et les élus.

#### Directions impliquées

- ✓ Direction de l'aménagement et du développement durable
- ✓ Direction du développement économique et de l'emploi
- ✓ Direction des affaires culturelles

## INDICATEURS

Les indicateurs présentés cette année avec l'évolution par rapport aux dernières données disponibles

| N°   | Intitulé   | Initialisation des indicateurs | Unité                       | Evolution par rapport à N-1 | Commentaire  |
|--|--|--------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|--|
| <b>S'IMPLIQUER ET AGIR CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LE TERRITOIRE</b>                                   |  |                                |                             |                             |  |
| 1  | Production d'énergie renouvelable sur le territoire  | 199                            | GWh                         | =                           | Donnée 2021 (IPR) - Soit 21,6% de la consommation d'énergie du territoire  |
| 2  | Nombre de conseils et d'accompagnement personnalisés réalisés sur la CAESE en direction des particuliers et des copropriétés                                       | 360                            | Globaux et MAR/an           | 105 conseils de moins       | Données 2025   |
| <b>PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES DU TERRITOIRE</b>                                      |  |                                |                             |                             |  |
| 3  | AEP - Etat de réalisation des investissements programmés   | 25,13%                         | Taux de réalisation investt | total depuis 2023 = 54,8%   | données 2024   |
| 4  | ASST - Etat de réalisation des investissements programmés  | 17,01%                         | Taux de réalisation investt | total depuis 2023 = 55,8 %  | données 2024   |
| 5  | Nombre de conformités à la suite d'une vente ANC   | 33                             | conformités                 | 8 non-conformités de plus   | données 2024   |
| <b>ASSURER AU QUOTIDIEN UNE COHESION SOCIALE ET UNE SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS</b>        |  |                                |                             |                             |  |
| 6  | Nombre de logements construits/an (dont nombres de logements sociaux)  | 143                            | lgt/an                      | en baisse de 360            | 143 logements dont 22 LLS - Données 2024 Sitadel   |
| 7  | Nombre de personnes reçues à la MJD  | 11 228                         | consultation /an            | 283 consultations de moins  | Données 2025   |
| 8  | Nombre de praticiens libéraux  | 127                            | praticiens/an               | 5 praticiens de moins       | Données 2024   |
| 9  | Fréquentation annuelle du service TAD CAESE + enquête de satisfaction  | 12654                          | uti/an                      | 76 utilisateurs de moins    | de août 2024 à Juillet 2025  |
| <b>FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE CHAQUE CITOYEN</b>  |  |                                |                             |                             |  |
| 10   | Partenariat avec les acteurs économiques, de l'emploi et de la formation : nombre d'actions mutualisées  | 12                             |                             | 8 actions de plus           | 10 ateliers à la mission locale sud Essonne pour 120 bénéficiaires<br>1 atelier à l'epnak pour 10 bénéficiaires<br>1 atelier au lycée Geoffroy Saint Hilaire pour 30 bénéficiaires |
| 11   | Indicateurs de fréquentation des programmations/spectacles itinérants diffusés sur le territoire   | 2470                           | spec/visit/an               | 147 sepctateurs de plus     | 1324 spectateurs pour le tout public<br>1146 spectateurs pour les scolaires  |
| 12   | Nombre de visites guidées conçues et/ou commercialisables/an   | 34                             | pdts/an                     | =                           | Donnée 2024  |
| <b>CONTRIBUER A UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES</b> |  |                                |                             |                             |  |
| 13   | Poids des biodéchets collectés sur Étampes   | 36,82                          | tonnes                      | 32 tonnes de plus           | Donnée 2025  |
| 14   | Nombre de composteurs fournis sur Étampes  | 37                             | composteurs                 | 134 composteurs de moins    | Donnée 2025  |
| <b>PROCESSUS PARTICIPATIF/GOVERNANCE/EVALUATION</b>  |  |                                |                             |                             |  |
| 15   | Nombre de réunions de concertation réalisées avec les habitants, associations ou toutes autres structures du territoire dans le cadre de l'élaboration du SCoT-AEC | 22                             | réunions                    | 14 réunions de plus         | 18 réunions organisées, dont 14 avec les élus, 1 événement de présentation de la démarche SCoT-AEC à la population et 3 présentations à des collégiens                             |

## GLOSSAIRE

ADEME : Agence de la maîtrise de l'énergie  
 ADIL : Association Départementale d'Information sur le Logement  
 CAESE : Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne  
 CAF : Caisse d'allocations familiales  
 CC du Pithiverais : Communauté de communes du Pithiverais  
 CCAS : Centre communal d'action sociale  
 CCEJR : Communauté de communes entre Juine et Renarde  
 CGCT : Code Général des collectivités territoriales  
 CCVE : Communauté de communes du Val d'Essonne  
 CD91 : Conseil départemental de l'Essonne (91)  
 CLEE : Comité Local École Entreprise  
 CMA IDF : Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Île de France  
 CNFPT : Centre national de formation de la fonction publique territoriale  
 CPN Val-de-Seine : association membre du réseau international des clubs Connaître et Protéger la Nature  
 CPTS : Communautés Professionnelles Territoriales de Santé  
 DAT : Dotation d'Action Territoriale  
 DEAI : Direction de l'Eau, de l'Assainissement et des Infrastructures  
 DRIAAF : Direction Régionale Interdépartementale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt  
 EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale  
 EPFIF : Etablissement public foncier d'Île-de-France  
 GEMAPI : correspond à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations  
 GWh : Giga Watt heure  
 IGP : Indication géographique protégée  
 KWhEP : kilowatt/heure d'énergie primaire  
 LEADER (programme) : Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale  
 LED : light-emitting diode  
 MAR : Mon Accompagnateur Rénov'  
 ONU : Organisation des nations unies  
 ODD : Objectifs de développement durable  
 ORT : Opération de revitalisation de territoire  
 PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations  
 PAS : Projet d'Aménagement Stratégique  
 PAT : Projet alimentaire territorial  
 PNRGF : Parc naturel régional du Gâtinais français  
 PLU : Plan local d'urbanisme  
 QPV : Quartiers Politique de la Ville  
 MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques Biodiversité  
 MEIF : Maison Emploi insertion Formation  
 MJD : Maison de la justice et du droit  
 RER : Réseau Express Régional  
 RPQS : Rapport prix et qualité du service public  
 RPQSP : Rapport prix et qualité du service public d'Assainissement collectif  
 SCOT-AEC : Schéma de cohérence territoriale valant Plan Climat Air Énergie  
 SDRIF-E : Schéma Directeur Environnemental de la Région Ile-de-France  
 SEDRE : Syndicat d'élimination des déchets de la région d'Étampes  
 SEASY : Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines  
 SIEGE : Syndicat Intercommunal de l'énergie du Grand Étampois  
 SIARJA : Syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien de la rivière Juine et affluents  
 SICTOM RA : Syndicat intercommunal de la collecte et du traitement des ordures ménagères de la région d'Auneau  
 SIRTOM : Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères de la Région de Milly-la-Forêt  
 SIREDOM : Syndicat pour l'innovation, le recyclage et l'énergie par les déchets et ordures ménagères  
 SITOMAP : Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des déchets ménagers de l'arrondissement de Pithiviers  
 STEU : Stations de traitement des eaux usées  
 Kt.eq.CO<sub>2</sub> : Kilotonne équivalent CO<sub>2</sub>  
 ZAE : Zone d'activités économiques  
 ZAN : Zéro artificialisation nette  
 ZEN : Zéro émission nette



**OBJECTIFS**



**DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**

# Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne (CAESE)

76 rue Saint-Jacques  
91150 Étampes



**\_AGGLO\_  
Étampois  
Sud-Essonne**

